

# S É N A T

---

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

---

**Service des Commissions.**

---

## BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES CULTURELLES

**Mercredi 19 novembre 1969.** — *Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a entendu M. Jean-Louis Tinaud, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, sur les problèmes d'information, de radiodiffusion et de télévision.

M. Tinaud a tout d'abord, dans son exposé, indiqué quels étaient les principes de l'action gouvernementale dans le domaine de l'O. R. T. F. et de l'information. Le budget de l'O. R. T. F. pour 1970 se caractérise par une augmentation réelle de 13,5 p. 100. Le produit de la redevance s'accroît fort peu (2,8 p. 100), mais les recettes commerciales représentent pour 1970 479,3 millions dont 430 millions de recettes dues à la publicité de marques (235 millions en 1969). La durée de cette publicité passera de six minutes actuellement à huit minutes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970.

L'augmentation du budget devrait permettre le développement de tous les secteurs de production :

- allongement de la durée des émissions de télévision ;
- réforme de l'information ;
- accroissement de la production régionale ;
- développement de l'action extérieure ;

— amélioration de la couverture du territoire par la deuxième chaîne grâce à la construction, en 1970, de 20 émetteurs intercalaires et de 300 réémetteurs, ce qui permettra à 93 p. 100 de la population de la recevoir contre 78 p. 100 actuellement.

Le secrétaire d'Etat a rappelé ensuite les mesures déjà prises concernant la réforme du fonctionnement de l'Office tant en ce qui intéresse la gestion interne de l'Office que les relations avec l'Etat (apurement du contentieux financier et fiscal, allègement de la tutelle financière) ou encore le problème du statut. Sur ce dernier point, M. Tinaud a rappelé la mission confiée à la « Commission de Sages », présidée par M. Lucien Paye, qui devra déposer ses conclusions au plus tard le 31 mai 1970. Le Gouvernement se prononcera sur le rapport de cette commission dont les conclusions seront rendues publiques. Un projet de loi sera éventuellement déposé.

Le secrétaire d'Etat a souligné que l'O.R.T.F. se trouvait engagé dans une mutation profonde qui devait lui permettre d'atteindre l'autonomie et de pratiquer une gestion rigoureuse.

Il a évoqué ensuite le problème fondamental que constitue la politique des programmes de télévision. La deuxième chaîne de télévision ne sera plus seulement le complément de la première, une émulation devra exister, ce qui n'exclut pas une coordination entre les deux chaînes.

Il a rappelé dans le secteur de l'information la création des deux unités autonomes dont il a souligné qu'elles seraient libres et responsables.

En ce qui concerne la création d'une troisième chaîne de télévision, M. Tinaud s'est référé à la déclaration du Premier Ministre qui a indiqué en septembre que si la réalisation d'un troisième réseau de télévision figurait parmi les objectifs prioritaires de l'O.R.T.F., la conjoncture nationale actuelle et les disponibilités financières de l'Office faisaient que le budget de 1970 ne comportait pas de dépenses à ce titre. Aucune décision n'est prise pour ce qui est de la conception de cette troisième chaîne. La commission présidée par M. Paye fera des suggestions.

Le secrétaire d'Etat a ensuite examiné les problèmes de l'information. Il a rappelé les changements intervenus après la suppression du Ministère de l'Information puis évoqué les

questions qui se posent : société des rédacteurs, droit d'établissement des entreprises de presse. Il a indiqué que pour 1970 le montant des diverses aides à la presse inscrites au budget s'élèverait à 108 millions (contre 100 millions en 1969), et il a fait remarquer que le système des aides à la presse devait être revu en 1970 en liaison étroite avec les organisations professionnelles, compte tenu des nouvelles conditions de fonctionnement des entreprises de presse, afin d'être clarifié et synthétisé. En conclusion le secrétaire d'Etat a insisté sur la volonté du Gouvernement de mener une politique libérale et cohérente à l'égard de l'ensemble des moyens d'information.

M. Tinaud a ensuite répondu à des questions posées par MM. Lamousse, vice-président, Fleury, rapporteur pour avis du budget de l'O. R. T. F. et de l'Information, Diligent, rapporteur spécial de la Commission des Finances, Mme Lagatu, MM. Caillaudet, Jacques Habert, Miroudot et Noury, en particulier sur la coordination entre l'O. R. T. F. et les autres moyens d'information, les satellites de télécommunication, les émissions vers l'étranger, la publicité télévisée, les exonérations de redevance, la situation des musiciens à l'O. R. T. F., le blocage des droits versés par l'O. R. T. F. pour l'utilisation des disques, le conflit entre l'O. R. T. F. et la Fédération française de football, les difficultés actuelles de l'A. F. P., les sociétés de rédacteurs et la diffusion de la presse à l'étranger.

*Au cours d'une deuxième séance*, la commission a entendu le rapport pour avis présenté par M. Pelletier sur le budget du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. M. Pelletier a d'abord indiqué le plan qu'il suivra dans son rapport. Après avoir fait l'analyse générale du budget pour 1970, il traitera trois parties : les données fondamentales de la jeunesse française, les moyens offerts à la jeunesse, enfin les sports et la culture, ce qui lui permettra d'évoquer les problèmes essentiels : sports à l'école, amateurisme, doping, éducation populaire...

Les crédits du secrétariat d'Etat sont en légère augmentation par rapport à 1969. Les dépenses ordinaires passent de 607.195.887 F à 692.465.730 F et les dépenses en capital de 1.024.010.887 F à 1.067.465.770 F pour les crédits de paiement. Le budget total progresse de 3,9 p. 100, mais cette augmentation est largement compensée par la hausse des prix. M. Pelletier a exposé les raisons qui lui faisaient proposer à la commission de donner un avis défavorable. La décision d'appliquer le tiers-temps dans l'enseignement primaire est certainement excellente dans son principe mais son application sera

quasiment impossible en raison des équipements que cela suppose. Les crédits d'équipement dans le budget pour 1970 sont en diminution, tout au moins en ce qui concerne les autorisations de programme qui passent de 409.215.000 F en 1969 à 341.497.000 F en 1970. La situation des inspecteurs de la jeunesse et des sports mériterait d'être améliorée. Enfin et surtout, les crédits relatifs à l'éducation populaire sont en diminution d'environ 30 p. 100. La crise des maisons de jeunes et de la culture se poursuit et la confusion règne en matière d'éducation populaire. Après un échange de vues auquel ont pris part Mmes Crémieux et Lagatu, MM. Lamousse, Noury, Tinant, Caillavet, de Bagneux, Miroudot, Charles Durand, Delorme, Jacques Habert et Tailhades, les conclusions présentées par M. Pelletier tendant à donner un avis défavorable au budget de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ont été adoptées.

Ensuite la commission a entendu le rapport pour avis de M. Caillavet sur le budget des Relations culturelles du Ministère des Affaires étrangères.

Les crédits du budget des Affaires étrangères relatif aux relations culturelles marquent une diminution de 7 p. 100, a noté M. Caillavet, bien que les dépenses de fonctionnement soient en légère augmentation. La rigueur budgétaire a conduit le Gouvernement à des choix sévères. Globalement, ce budget est un budget d'austérité, mais le rapporteur pour avis a rappelé qu'il y a à l'étranger 32.000 professeurs contre 12.000 en 1958 et que 5.000 bourses sont accordées contre 800 en 1958.

Un motif de satisfaction réside dans la réorganisation intervenue au ministère regroupant l'action culturelle et la coopération, ce qui permettra une meilleure diffusion de la langue et de la culture, une meilleure formation humaine et une meilleure coopération scientifique.

Les traits caractéristiques de ce budget sont une diminution de l'action en Algérie et une augmentation de l'effort de coopération technique et scientifique.

En ce qui concerne l'enseignement et l'usage de la langue française dans le monde, M. Caillavet a noté une régression en Europe occidentale mais une progression en Europe orientale — particulièrement en Union soviétique où 25 p. 100 des étudiants de l'enseignement supérieur apprennent le français et où 21 universités sur 44 ont un département de français — aux Etats-Unis où 35 p. 100 des élèves du second degré apprennent le français, au Canada, en Amérique latine et au Moyen-Orient.

Pour l'Afrique du Nord, le budget prévoit une réduction des moyens relatifs à l'Algérie où sont employés 700 enseignants et 6.110 coopérants. En Tunisie, il y a 710 enseignants et 3.022 coopérants ; au Maroc, 1.425 enseignants et 7.590 coopérants.

M. Caillavet a ensuite énuméré les accords culturels conclus par la France avec les autres pays. Il s'est réjoui que la coopération scientifique et technique permette la formation des cadres et que l'on s'oriente de plus en plus vers une action dans le domaine scientifique.

Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Lamousse, Tinant et Jacques Habert, les conclusions présentées par M. Caillavet et tendant à donner un avis favorable au budget des Relations culturelles et de la Coopération technique ont été adoptées.

Enfin M. Caillavet, rapporteur pour avis, a présenté les grandes lignes de son rapport sur les crédits accordés au Secrétariat d'Etat à la Coopération. Ce budget est faible par rapport au budget général : 0,75 p. 100 et évolue favorablement. Après des observations de MM. Tinant et Rastoin, les conclusions de M. Caillavet tendant à donner un avis favorable au budget du Secrétariat d'Etat à la Coopération ont été adoptées.

**Jeudi 20 novembre 1969.** — *Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président.* — La commission a entendu M. Chauvin, rapporteur pour avis, présenter son rapport sur le budget du Ministère de l'Education nationale.

M. Chauvin a fait remarquer que si la situation était relativement satisfaisante dans l'enseignement primaire, elle était à bien des égards dramatique dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur en raison notamment de la prolongation de la scolarité et des difficultés d'application de la loi d'orientation.

Le budget de l'Education nationale est en augmentation pour les dépenses ordinaires dont le total sera de 22.479 millions, contre 18.967 en 1969, mais les dépenses en capital passent de 4.155 millions en 1969 à 3.625 millions en 1970.

M. Chauvin a évoqué les visites qu'il a faites à Nanterre, Vincennes et Censier. Ces différents centres universitaires connaissent une situation difficile due en grande partie à la pléthore des effectifs relativement aux équipements dont ils disposent. Les étudiants travaillent et les professeurs font tout leur possible, mais les conditions de travail sont trop souvent déplorables. La loi d'orientation de l'enseignement supérieur a été votée à l'unanimité mais le budget ne comporte pas les moyens de mettre en œuvre cette politique.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, la situation est aussi critique, du moins dans certaines régions. Les établissements sont surchargés.

M. Chauvin a souligné les difficultés rencontrées dans l'enseignement technique et la nécessité de définir et d'appliquer une politique d'orientation scolaire et universitaire cohérente.

Le rapporteur pour avis propose de donner un avis défavorable s'il n'est pas prévu pour 1970 un collectif budgétaire permettant de remédier à l'insuffisance des crédits.

Un échange de vues est alors intervenu. M. Tinant a insisté sur les problèmes posés par la prolongation de la scolarité.

M. Miroudot a fait état des expériences tentées en Haute-Saône en matière d'informatique et attiré l'attention de la commission sur la répartition des charges pour le ramassage scolaire.

M. Cornu a remarqué que des choix devaient être faits par le Gouvernement entre les diverses catégories de dépenses.

M. Delorme a rappelé les difficultés rencontrées par les cantons ruraux pour l'équipement scolaire lorsqu'ils sont situés à proximité d'une agglomération urbaine qui s'agrandit rapidement.

Après ce large débat auquel ont pris part en outre MM. Callavet, de Bagnoux, les conclusions présentées par M. Chauvin et tendant à donner un avis défavorable au budget de l'Education nationale ont été adoptées.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 19 novembre 1969.** — *Présidence de M. Jean Ber-taud, président.* — Dans une première séance, la commission a tout d'abord désigné M. Duval, par 8 voix contre 6 à M. Gargar, comme représentant des départements d'outre-mer au comité directeur du Fidom, en remplacement de M. Toribio.

Puis, M. René Jager a présenté son rapport sur le projet de loi (n° 18, session 1969-1970), adopté par l'Assemblée Nationale, portant modification de diverses dispositions du Code minier.

Après avoir rappelé les principes généraux du projet de loi qui a pour objet essentiel de rajeunir et de clarifier des dispositions datant du XIX<sup>e</sup> siècle, le rapporteur a abordé l'examen des articles.

Après l'article premier, la commission a adopté un amendement présenté par M. Léon David, tendant à compléter l'énumération des substances inscrites à l'article 2 du Code minier, en y ajoutant « les argiles et les glaises, si (leur) exploitation comporte des puits et des galeries ».

Après l'article 9, la commission a également adopté, toujours sur proposition de M. Léon David, un amendement tendant à abroger la deuxième phrase de l'article 28 du Code minier; cet amendement a pour objet de renforcer la protection des sinistrés lorsque des affaissements de terrains se produisent en dehors du périmètre de concession.

A l'article 16, la commission a adopté, sur proposition du rapporteur, un amendement tendant à préciser que les arrêtés préfectoraux prévus à l'article 71-1 du Code minier pour autoriser les exploitations seront pris « après avis des exploitants du sol ».

A l'article 17, un amendement de pure forme a été adopté.

A l'article 22, sur proposition du rapporteur, le délai de réponse laissé à l'administration pour autoriser la mise en exploitation d'une carrière a été fixé à 4 mois, au lieu de 2.

Au même article, sur proposition de M. Kauffmann, la commission a adopté un amendement obligeant le préfet à consulter « les chambres d'agriculture » avant de délivrer l'autorisation de mise en exploitation d'une carrière.

Après l'article 22, un amendement proposé par M. Laucournet a été adopté, amendement ainsi rédigé : « l'autorisation prévue au présent article (art. 106 du Code minier) se substitue aux différentes formalités ou autorisations prévues à la charge des exploitants de carrière avant la promulgation de la présente loi ».

Toujours à l'article 22, un amendement du rapporteur prévoyant que les permis d'exploitation sont opposables à tous les occupants du sol, quel que soit leur titre, a été également adopté.

A l'article 29, deux amendements renforçant les conditions de retrait des titres de recherches et d'exploitation ont été adoptés.

A l'article 32, a été apporté un amendement concernant les pénalités.

Enfin, à l'article 34, 1<sup>er</sup> alinéa, ont été précisées les conditions dans lesquelles pourra être refusée l'autorisation prévue à l'article 106 du Code minier concernant les exploitants de carrière.

L'ensemble du projet de loi, ainsi amendé, a été adopté à l'unanimité.

Ensuite, la commission a poursuivi l'examen du projet de loi de finances pour 1970, en entendant le rapport pour avis de M. Jager sur le budget du *Développement industriel*.

Après en avoir détaillé les crédits, par grandes masses, le rapporteur s'est élevé contre un certain désengagement de l'Etat dans le secteur de l'équipement (autoroutes, ports maritimes) ; par contre, il s'est félicité de l'actuelle restructuration du ministère dont M. Ortoli est chargé et qui permettra une meilleure cohésion entre la recherche scientifique et l'industrie française.

A propos de celle-ci, M. Jager a tenu à donner connaissance à ses collègues d'un document récemment paru dans la revue « Economie et Statistique » de l'I. N. S. E. E. et portant sur des comparaisons internationales des charges des entreprises industrielles.

En ce qui concerne les charges salariales, elles sont plus faibles en France en ce qui concerne les ouvriers, mais plus élevées pour les employés. La pression fiscale globale est, dans notre pays, une des plus faibles mais c'est la part des impôts indirects qui est trop importante. Les industriels français sont avantagés par le faible coût de l'électricité (à haute tension) et par les prix des transports.

Néanmoins, la France vient après l'Allemagne et la Grande-Bretagne pour le nombre des grandes entreprises de taille internationale ; c'est la mentalité de l'industriel qui est à mettre en cause, celui-ci cherchant avant tout à bénéficier du soutien de l'Etat sans se préoccuper assez de l'innovation et de la modernisation de son entreprise.

M. Jager a fait, ensuite, le point des mouvements de concentration en France, avant d'aborder successivement les problèmes de l'industrie automobile et ceux de la sidérurgie ; le rapporteur a signalé l'accroissement relatif des importations de véhicules étrangers en France, et la tendance au ralentissement du rythme de la production automobile ; il a attiré l'attention de la commission sur le projet d'implantation d'une usine Ford en France, probablement à Fos. C'est également dans cette région que serait créé prochainement le deuxième complexe sidérurgique sur l'eau ; cette décision, a

indiqué M. Jager, pourrait avoir des conséquences néfastes sur le développement des communications de l'axe mer du Nord-Méditerranée.

Le rapporteur a fait, ensuite, le point de la situation dans le secteur énergétique : la production de charbon continue de régresser ; le déficit des Houillères atteint 20 milliards de francs et, cette année encore, la subvention versée par l'Etat représente une très grosse part du budget de l'industrie. Le problème de l'approvisionnement en coke se pose avec acuité.

En ce qui concerne le pétrole, M. Jager signale notamment les succès obtenus par la recherche pétrolière française ; quant à l'industrie du gaz, elle est en pleine expansion : on note des disparités de prix importantes selon les sources d'approvisionnement ; le gaz de Gröningue, qui doit alimenter en priorité la région parisienne, reste le moins cher.

Le rapporteur a exprimé devant la commission ses regrets du récent échec des conversations de Bruxelles sur la politique énergétique européenne.

Abordant la question de la création de l'Institut de développement industriel (I. D. I.), préconisé d'ailleurs l'an dernier dans un « rapport d'information » de la commission qui se livrait à des comparaisons avec l'Italie et la Grande-Bretagne, M. Jager a déclaré qu'il fallait mettre cet établissement à l'abri de toute politique ; dans l'instant présent, l'I. D. I. ne disposera que de 150 millions de francs (400 peut-être en 1970), ce qui n'est pas suffisant pour permettre de définir une stratégie.

Le rapporteur pour avis a indiqué brièvement les autres questions qui figureront également dans son rapport imprimé : problème de la pollution de l'eau et de l'air, artisanat, etc. Il a enfin attiré l'attention de ses collègues sur ce qu'il dénomme le *Deutschland über alles* économique, les régions frontières de la Sarre et de l'Allemagne attirant, par une politique de hauts salaires, la main-d'œuvre jeune des départements d'Alsace-Lorraine et créant, par contre-coup, des déserts industriels dans notre pays où, dès lors, des industries ne peuvent plus venir s'installer.

Après les interventions de MM. Léon David, Kauffmann, Laccournet, Vadepiet et du président lui-même, les conclusions favorables de l'avis présenté par M. Jager ont été adoptées à l'unanimité.

Au cours d'une *deuxième séance, tenue dans l'après-midi*, la commission a tout d'abord procédé à l'examen de l'amendement présenté par M. Nuninger, sur le projet de loi (n° 10, session 1969-1970), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux dégâts causés par les sangliers en Alsace-Lorraine.

Après les explications fournies par M. Zwickert, rapporteur, le président a donné connaissance à la commission des raisons pour lesquelles le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture s'opposait à l'amendement. Au terme d'un échange de vues auquel ont participé MM. Bajeux, Kauffmann et le rapporteur, la commission a émis un avis défavorable à l'adoption de cet amendement.

Abordant ensuite l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 1970, la commission a adopté, sur la proposition de M. Pauzet, deux amendements relatifs aux modalités d'application de la T. V. A. à l'agriculture : l'un ayant trait au régime spécifique de franchise et de décote institué par l'article 17 de la loi de finances pour 1969, le second tendant à l'assujettissement à la T. V. A. des intermédiaires intervenant dans les transactions portant sur les animaux vivants.

Sur la proposition de M. Blondelle, la commission a ensuite adopté le principe d'une série d'amendements d'ordre fiscal dont l'adoption définitive reste liée à leur mise en forme ; ils tendent notamment :

- à inclure les boissons d'origine agricole dans la liste des produits agricoles non transformés bénéficiant du taux réduit de la T. V. A. ;
- à permettre aux exploitants assujettis à la T. V. A. la déduction du fuel domestique acheté pour leurs besoins professionnels ;
- à rétablir l'égalité devant la T. V. A. entre les artisans façonniers et les coopératives de distillation ;
- à permettre aux employeurs agricoles assujettis à la T. V. A. de déduire la taxe grevant les immobilisations affectées aux améliorations des conditions d'habitat de leur personnel ;
- à étendre aux produits commercialisés, par l'intermédiaire des groupements de producteurs, le taux de 4 p. 100 de remboursement forfaitaire ;
- à exonérer de la contribution des patentes les éleveurs de veaux dont la production annuelle est inférieure à 100 animaux ;
- à prévoir que tous les éleveurs d'animaux sont considérés comme ayant une activité de caractère agricole et sont, de ce fait, imposés à l'I. R. P. P. d'après la cédule des bénéfices agricoles ;
- à compléter l'article 3 de la loi de finances de 1963 relatif à certains cas d'expropriation ;
- à ce que le taux de la taxe sur les corps gras soit fixé à un niveau assurant en 1970 un rendement de 120 millions ;
- à remplacer la taxe sur les betteraves perçue au profit du B. A. P. S. A. par une taxe sur le sucre.

La commission a ensuite procédé à l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1970 relatives à l'Agriculture, en entendant le rapport pour avis de M. Pauzet.

Après avoir procédé à une analyse d'ensemble des dotations intéressant l'Agriculture, dont 13,7 p. 100 correspondent aux dépenses ordinaires du Ministère de l'Agriculture, 10,7 p. 100 aux dépenses en capital, 36 p. 100 aux dépenses de soutien des marchés, 34 p. 100 au B. A. P. S. A., le rapporteur s'est élevé contre l'exploitation souvent tendancieuse qui est faite de ces dotations auprès de l'opinion publique et a suggéré une classification plus fonctionnelle donnant une juste appréciation de la contribution réelle de l'Etat à l'Agriculture.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, en progression de 10,7 p. 100, M. Pauzet a montré que les mesures nouvelles intéressaient essentiellement l'action sociale (B. A. P. S. A., F. A. S. A. S. A.) et l'action éducative.

Quant aux dépenses d'équipement, qui supportent la plus lourde part de la politique de rigueur budgétaire, le rapporteur a indiqué qu'à l'exception des crédits du Fonds d'action rurale et des industries de transformation, tous les chapitres étaient en diminution sensible par rapport aux crédits votés du budget de 1969.

Il a mis l'accent sur les conséquences de telles réductions dans le domaine des investissements, de l'enseignement et de la recherche, de remembrement, des bâtiments d'élevage et des services publics ruraux, après avoir rappelé que l'exécution du budget d'équipement de 1969 se trouvait profondément bouleversé par le blocage de 43 p. 100 du montant des crédits.

Pour les dépenses de soutien des marchés qui sont en progression au titre des céréales, du sucre et des oléagineux et en diminution au titre du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, notamment pour les produits laitiers, M. Pauzet a fait état des dépenses telles que les subventions à l'importation qui ne devraient pas figurer au titre du soutien des marchés. Il a également montré que les moyens de l'orientation de la production s'avéraient peu efficaces pour adapter notre production agricole aux débouchés intérieurs et extérieurs.

En conclusion, M. Pauzet a mis l'accent sur les graves conséquences de la réduction des crédits d'investissement, sur la nécessité d'une politique d'orientation plus efficace et l'importance qui s'attachait, malgré les aléas présents, au développement du Marché commun pour l'agriculture.

Une discussion s'est ensuite engagée au cours de laquelle sont intervenus : MM. Kauffmann, Léon David, Vadepiéd, Hector Dubois, Durieux, Barroux, Legros, Brégégère, Blondelle et le rapporteur.

La commission a décidé de ne prendre position sur les conclusions de l'avis de M. Puzet qu'après avoir entendu le Ministre de l'Agriculture.

**Jeudi 20 novembre 1969.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a entendu M. Duhamel, Ministre de l'Agriculture, qu'accompagnait M. Pons, Secrétaire d'Etat, sur les problèmes actuels de la politique agricole, tant au plan national qu'euro péen, ainsi que sur le budget de l'Agriculture pour 1970.

Analysant tout d'abord les grandes lignes du budget, M. Duhamel a mis en relief les priorités qu'il traduisait. Ces priorités s'inscrivent, d'une part, dans le domaine des dépenses sociales, tant en vue d'aider les agriculteurs qui en ont besoin que de promouvoir les mutations vers d'autres secteurs ; d'autre part, dans le domaine du soutien des marchés pour lequel des crédits d'orientation (220 millions) seront notamment dégagés en vue du développement des productions animales ; en troisième lieu, dans celui des industries agricoles et alimentaires afin de réduire la distorsion entre les possibilités de la production agricole française et celles de son appareil de transformation ; enfin, dans l'environnement agricole, par l'aménagement de l'espace rural et l'effort de rénovation de certaines zones rurales.

Quant aux réductions des crédits d'équipement, le ministre a notamment précisé que la pause qui serait faite en 1970 pour les lycées et collèges agricoles serait mise à profit pour définir des orientations nouvelles permettant de mieux adapter cet enseignement aux besoins des jeunes ruraux.

Ce budget paraît, en définitive, acceptable au ministre sous trois conditions qui sont liées au problème des prix, à celui du crédit et à celui des structures.

Au sujet des prix agricoles, M. Duhamel a indiqué que l'augmentation déjà intervenue de 4,25 p. 100 du prix d'orientation de la viande bovine serait suivie d'une nouvelle augmentation de 4,25 p. 100 en avril prochain ; pour la viande de porc, il s'efforce d'obtenir des instances européennes la suppression de la subvention aux importations ; pour les produits laitiers, les mesures déjà prises pour la poudre de lait et le lait de consommation s'accompagneront au 1<sup>er</sup> janvier d'un relèvement du prix d'intervention du beurre.

Quant au crédit, des mesures d'assouplissement de l'encadrement du crédit aux agriculteurs ont été arrêtées de telle sorte que les engagements pris par le Crédit agricole soient honorés.

Dans le domaine des structures, le ministre s'attachera à éviter le démembrement rural et à favoriser la restructuration non seulement par l'appropriation, mais également par la location.

En conclusion, M. Duhamel a mis l'accent sur la nécessité de redonner confiance au monde agricole.

Le ministre a ensuite répondu aux questions de M. Puzet, rapporteur, sur la position française vis-à-vis des différents problèmes du Marché commun agricole (rattrapage des prix français sur les prix européens, règlement financier, règlement d'organisation des marchés du vin et du tabac), sur le revenu agricole, au sujet duquel il a précisé que l'augmentation prévue pour 1969 serait supérieure à 6 p. 100, sur l'adaptation de la production, la simplification de l'indemnité viagère de départ (I. V. D.), la taxe parafiscale sur les produits avicoles.

Au cours de la discussion qui a suivi sont intervenus notamment MM. Lalloy, Vade pied, Legros, Pierre Brousse, Hector Dubois, Brégégère, Bajoux, Errecart, Restat et Blondelle.

Au sujet des retards enregistrés dans les règlements des dossiers de calamités agricoles, le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture a précisé que ces retards seraient résorbés dans un délai de trois à quatre mois.

Quant à la lutte contre la pollution des eaux, des instructions ont été adressées aux préfets pour qu'ils prennent les dispositions nécessaires à l'application de la réglementation en vigueur.

Répondant, enfin, à l'intervention de M. Blondelle, le ministre n'a pas sous-estimé le lien évident entre l'orientation de la production agricole de la C. E. E. et la politique commerciale vis-à-vis des Pays tiers.

Après le départ du ministre et du secrétaire d'Etat, la commission a décidé de se réunir une nouvelle fois, le mardi 25 novembre, dans la matinée, pour se prononcer et sur les amendements proposés par M. Blondelle, et sur les conclusions présentées par M. Puzet sur le budget de l'Agriculture.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a examiné les crédits des *Affaires économiques*, dont M. Raymond Brun était le rapporteur pour avis. Après avoir résumé les différents chapitres consacrés aux affaires économiques dans le cadre de la section II (Services financiers) du Ministère de l'Economie et des Finances, le rapporteur a

tracé les grandes lignes de son avis : l'information économique, la distribution commerciale, la politique des prix et les échanges extérieurs.

En ce qui concerne l'information économique, le rapporteur a traité successivement de l'Institut national de la statistique et des Etudes économiques et des travaux d'information économique régionaux. Parmi les travaux nouvellement entrepris, il convient de citer la préparation du lancement d'un nouvel indice des prix de détail, un nouvel indice de la production industrielle, etc.

A propos des travaux d'information économique régionaux, le rapporteur a rappelé que quatre observatoires économiques régionaux seront en état de fonctionnement en fin d'année 1969 et que l'I. N. S. E. E. se préoccupe actuellement de la couverture complète du territoire par ces organismes.

Abordant la question de la distribution commerciale, M. Raymond Brun a traité le problème de l'information du consommateur, l'évolution générale des structures commerciales et la commercialisation des denrées agricoles dans le cadre des marchés d'intérêt national.

L'Institut national de la consommation a reçu, par décret de 1967, une triple mission : centre d'essais, bureau d'information et instrument des consommateurs. Après avoir analysé chacune de ces missions, le rapporteur a déploré l'audience insuffisante de cet organisme, tout en soulignant son utilité.

Puis le rapporteur a examiné la question des structures commerciales actuelles : à ce propos, il a rappelé que l'évolution actuelle de l'appareil commercial est lié à l'élévation du niveau de vie, du progrès technologique, à l'expansion démographique et au développement urbain. L'évolution du commerce de gros, par l'intermédiaire duquel passent 75 p. 100 des produits commercialisés, pour une valeur de l'ordre de 160 milliards de francs, se caractérise par un mouvement de fusion et de concentration et par la modernisation accélérée des techniques.

Le commerce de détail est également affecté par la tendance à la concentration : cette évolution est commandée par le mouvement d'urbanisation, la transformation des modes de vie. Néanmoins, en 1966, près de 95 p. 100 des magasins de commerce de détail comptaient moins de cinq salariés. Concluant sur ce point, le rapporteur a déclaré que l'accélération de la transformation du commerce pose des problèmes angoissants au petit commerce et que, dans l'intérêt de tous, il y a lieu de veiller à ce que l'implantation des magasins à grande surface ne se fasse ni dans l'anarchie ni dans l'incohérence.

L'étude de la politique des prix a amené le rapporteur à rappeler les normes fixées en ce domaine par le V<sup>e</sup> Plan de développement économique et social : il a rappelé à ce propos que les effets des majorations de salaires de 1968 sont apparus à la fin de l'année 1968 (0,7 p. 100 et 1,1 p. 100 en septembre et octobre). Pour l'année 1969, la hausse probable des prix atteindra 6 p. 100 environ malgré la suppression de la taxe sur les salaires, le développement de la productivité et les mécanismes de surveillance des prix.

Enfin, le rapporteur a examiné la question des relations économiques extérieures en soulignant le déficit de notre commerce extérieur et en se livrant à une étude comparée de la place des exportations et importations dans le commerce extérieur des divers pays d'Europe.

En 1968, l'augmentation importante des échanges a été accompagnée d'un déséquilibre assez sensible. A ce propos, le rapporteur a tracé un rapide tableau de la place des exportations de la France dans les achats de ses principaux clients en 1968 (Italie : 10,9 p. 100 ; Grande-Bretagne : 4 p. 100 ; Pays-Bas : 6,5 p. 100 ; U. S. A. : 2,5 p. 100 ; Allemagne : 12 p. 100, etc.).

En 1969, le déséquilibre de nos échanges a été très accentué : le taux de couverture a été de 90,2 p. 100 en janvier, 89,6 p. 100 en février, 88,8 p. 100 en mars, 87,9 p. 100 en avril, 86,9 p. 100 en mai, 88 p. 100 en juin, 87,3 p. 100 en juillet, 86,2 p. 100 en août, 80 p. 100 en septembre.

En terminant, le rapporteur a analysé l'évolution du commerce extérieur par groupes de produits et par groupes de pays (48 p. 100 de notre commerce se fait avec la C. E. E.).

Après avoir entendu les observations de MM. Beaujannot et Laurens, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits consacrés aux Affaires économiques.

**Vendredi 21 novembre 1969.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi de finances en entendant le rapport pour avis de M. Barroux sur l'*Aménagement du territoire*.

Dans une première partie, consacrée aux actions d'équipement et d'investissement, M. Barroux a donné connaissance des ressources du F. I. A. T. depuis sa création : elles sont passées de 110 millions de francs en 1963 à 218,41 millions en 1970.

Les actions spécifiques de la politique d'aménagement du territoire — objet de la seconde partie — se caractérisent par une grande diversité, qu'il s'agisse du milieu urbain ou du milieu rural, du secteur industriel ou du secteur tertiaire ; le rapporteur a rappelé que la politique de rénovation s'applique

à quatre zones : Ouest, Limousin-Lot, Auvergne, zones d'économie montagnarde. Il a donné des précisions sur les parcs naturels nationaux (Vanoise, Pyrénées-Occidentales, Cévennes) et régionaux (14 créés ou sur le point de l'être) ; sur les organismes chargés de la politique de développement industriel (groupe central de conversion et comité de décentralisation) et sur le régime des aides de l'Etat dans ce domaine ; enfin, sur les résultats — par département — de cette politique.

Abordant les problèmes du développement urbain, M. Barroux a rappelé les « actions » récentes menées par le Groupe central de planification urbaine (régions urbaines de Lyon, du Nord, de Marseille, de l'Est et de Nantes-Saint-Nazaire) et montré l'exécution du « schéma-directeur » de la région parisienne, qui constitue un sujet de préoccupation pour les administrateurs locaux.

M. Barroux, après avoir rappelé qu'une délégation de la commission avait visité, au début de l'année, les installations expérimentales de l'aérotrain, a donné des précisions sur les prochaines réalisations de ce mode de transport : Paris—Orléans et Paris—Orly avec prolongement sur Roissy, ainsi que des études de caractère limité aux U. S. A.

La troisième partie — relative aux aménagements régionaux — énumère et illustre les actions entreprises par les missions interministérielles sur le littoral Languedoc-Roussillon (création des stations de la Grande-Motte, de Leucate-Barcarès, du cap d'Agde et de Gruissan), sur celui d'Aquitaine (parc naturel de la vallée de la Leyre), en Corse (où le nombre des touristes est passé de 150.000, en 1961, à 300.000, en 1969) et dans le golfe de Fos (pour permettre son aménagement industriel et portuaire).

Enfin, la quatrième et dernière partie du rapport pour avis traite du schéma général d'aménagement du territoire dans la perspective du VI<sup>e</sup> Plan. Ce schéma, préoccupation majeure de la commission depuis une dizaine d'années, a déclaré M. Barroux, souffre essentiellement du retard apporté à sa parution, ce qui a causé une certaine incohérence entre les choix régionaux ou locaux et le plan national d'aménagement. Le VI<sup>e</sup> Plan devra poursuivre la politique des « métropoles d'équilibre », celle de l'aide aux implantations industrielles et, enfin, la formation professionnelle des adultes.

Après les interventions de MM. Pelleray, Raymond Brun (qui s'est élevé contre le gaspillage des crédits et la multiplication des sociétés d'études), Vadepiéd, Durieux, Chatelain, Pauzet et du président, les conclusions favorables de l'avis présenté par M. Barroux ont été adoptées à l'unanimité.

AFFAIRES ETRANGERES,  
DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Mercredi 19 novembre 1969.** — *Présidence de M. André Monteil, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a entendu le rapport pour avis du général Béthouart sur le projet de loi de finances pour 1970.* — Crédits Affaires étrangères.

Après avoir regretté que le budget des Affaires étrangères reste le parent pauvre du budget général dont il représente moins de 2 p. 100, le rapporteur a rappelé l'évolution de la structure du ministère dont la tendance est de placer sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères toutes les activités de coopération culturelle et technique ; c'est ainsi que, pour la première fois, le budget du Secrétariat d'Etat à la Coopération figure dans le même fascicule que le budget des Affaires étrangères.

Sur le problème du personnel diplomatique, le général Béthouart a indiqué que les traitements alloués à nos agents à l'étranger restent inférieurs d'environ 30 p. 100 aux traitements perçus par les diplomates de pays à niveau économique comparable au nôtre. La pyramide des grades fait en outre apparaître la nécessité d'une réforme du recrutement à la base.

Le rapporteur a ensuite analysé la situation des services de presse et d'information ; nos principaux postes à l'étranger sont à peu près tous dotés de télétypes, mais le personnel spécialisé destiné à leur fonctionnement n'ayant pas été affecté encore en nombre suffisant, beaucoup de ces matériels restent inutilisés. A propos de la Direction générale des Affaires culturelles qui comprend depuis le décret du 14 mars 1969 le service des relations scientifiques, le général Béthouart a regretté que le plan de cinq ans venu à expiration en 1968 n'ait pas été renouvelé.

Le rapporteur a également traité des questions de l'aide militaire accordée aux armées étrangères et de la situation des Français de l'étranger. En conclusion, le général Béthouart a souligné la nécessité d'accroître dans l'avenir les moyens mis à la disposition de notre diplomatie afin de lui permettre d'exploiter au mieux les nombreuses initiatives prises par notre Gouvernement dans le domaine des relations extérieures.

Après un échange de vues auquel ont participé MM. Motais de Narbonne, le président, Taittinger et le rapporteur, les conclusions favorables du général Béthouart ont été adoptées par la commission.

M. Périquier a ensuite présenté son rapport pour avis sur le budget de la Coopération. Après avoir remarqué que ce budget connaît une diminution de 5,5 p. 100 par rapport à l'an dernier, le rapporteur a souligné qu'il serait regrettable que nos partenaires africains aient le sentiment qu'il s'agit de l'amorce d'un changement de politique. La réduction des dépenses de fonctionnement va imposer une diminution d'effectifs de 180 pour les non-enseignants et de 278 pour les enseignants. Les dépenses en capital sont également en régression ; le Fonds d'aide et de coopération auquel revient la charge de financer l'équipement économique et social des Etats associés voit ses crédits ramenés de 335 millions à 280 millions.

M. Périquier a ensuite fait une rapide analyse de la convention de Yaoundé qui a été signée le 29 juillet 1969 et en vertu de laquelle les six pays du Marché commun se sont engagés à aider les 18 pays africains et malgache associés à concurrence de 1 million de dollars pour les cinq prochaines années.

Le rapporteur a également mentionné les aides diverses bilatérales ou multilatérales accordées aux pays africains francophones et a fait siennes les conclusions du rapport Pearson, récemment paru, sur la nécessité d'une stratégie globale du développement. M. Périquier a souligné qu'il restait profondément attaché au principe de la coopération franco-africaine à condition qu'elle soit destinée à améliorer les conditions de vie, mais qu'il condamne toute intervention militaire comme celle qui a lieu actuellement au Tchad.

Le rapport de M. Périquier a donné lieu à un échange de vues auquel ont pris part le général Béthouart, MM. Bayrou, le président, le rapporteur et Taittinger. Les conclusions favorables du rapporteur ont ensuite été adoptées.

*Au cours d'une seconde séance* tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la Défense nationale, sur le budget des Armées pour 1970.

Le ministre d'Etat a exposé que le budget des Armées pour 1970 était marqué par des limitations et des étalements imposés par la politique de redressement économique : il ne peut donc, comme il avait été envisagé au début de 1969, servir de base aux budgets correspondant à l'application de la troisième loi-programme militaire. Seul des budgets de l'Etat, il se trouve en diminution de valeur constante et il est le plus bas des budgets militaires depuis 1870. Il se monte au total à 27.190 millions.

Son titre III est caractérisé par une augmentation sensible des dépenses de personnel, incompressibles par nature, qui représentent 73 p. 100 de son total : les économies n'ont donc pu porter que sur les 27 p. 100 que constituent les dépenses de fonctionnement proprement dites. Les augmentations des crédits de personnel sont dues plus particulièrement au relèvement des rémunérations publiques et des charges militaires, ainsi que des traitements des catégories C et D de la fonction publique, du rattrapage de trois points d'indice pour les sous-officiers et de l'augmentation des primes de qualification des brevetés.

Quant au titre V, qui ne représente que 48 p. 100 du budget militaire, il a été marqué par la suppression de certains programmes secondaires et par l'étalement des programmes plus importants, en attendant le vote du III<sup>e</sup> plan à long terme. Le ministre d'Etat a insisté sur ce que la mise en place de la force nucléaire stratégique, objectif principal du II<sup>e</sup> plan, avait gardé la priorité et se faisait selon les prévisions du programme, sauf quelques retards d'ordre plus technique que financier.

Répondant aux questions posées par le président, le général Béthouart, MM. Boin, Taittinger, Giraud, Vassor, du Luart, Lemaire et Boulangé, M. Debré a indiqué que, dans le cadre des débats qui auront lieu au printemps sur la durée du service militaire et sur le troisième plan à long terme, pourrait se poser la question de l'adaptation des doctrines stratégiques françaises aux problèmes que pose l'évolution politique mondiale. Il a souligné la nécessité de maintenir un équilibre entre les différentes grandes forces chargées d'assurer la défense nationale en même temps que les priorités fixées dans les programmes.

Il a indiqué également que la qualité des officiers des trois armées, de tout recrutement, reste toujours aussi remarquable, mais qu'en revanche leur technicité croissante risque de les tenter de rejoindre le secteur industriel le plus rapidement possible. M. Debré a donc évoqué la possibilité pour l'armée de développer, avant la fin de leur carrière, un système cohérent et efficace d'orientation et de passage ultérieur, pour certains d'entre eux, vers une seconde carrière publique ou privée.

**Judi 20 novembre 1969.** — *Présidence de M. André Monteil, président.* — La commission a entendu le projet d'avis de M. Maurice-Bokanowski sur la section commune du budget des Armées pour 1970.

Le rapporteur a d'abord analysé les diverses mesures se rapportant à la fabrication des armements nucléaires. En ce qui concerne la force nucléaire stratégique, il a indiqué que sa réalisation s'effectuait, dans son ensemble, à l'intérieur des

délais prévus par le budget précédent. Il a souligné l'augmentation des crédits consacrés à l'armement nucléaire tactique ; à ce propos, il a défini l'engin « Pluton » comme composante nécessaire de la dissuasion.

Pour ce qui est des crédits de la gendarmerie, ils permettent de continuer l'effort de revalorisation de la gendarmerie mobile, commencé en 1969. Le Service de santé, lui, est caractérisé par l'application aux personnels officiers de la loi du 31 juillet 1969 portant réforme des corps du Service de santé des armées. Le rapporteur a également souligné l'intérêt de l'activité du Service d'information et de relations publiques des armées, récemment organisé pour remplacer le Service d'information, d'études et de cinématographie des armées et de celle de la Commission Armées-jeunesse.

Il a enfin effectué un tour d'horizon sur les problèmes de la condition militaire : il a indiqué notamment qu'au cours du prochain exercice les sous-officiers bénéficieraient des mesures favorables concernant les catégories C et D de fonctionnaires, et de l'attribution de trois points d'indice rattrapés sur la différence qui les sépare de leurs équivalents dans la fonction publique. Quant au prêt du soldat du contingent, il a déploré qu'on n'en envisage pas la prompte revalorisation et émis le vœu que cette question puisse se régler lors de la réforme du service militaire.

Les conclusions du rapporteur, tendant à donner un avis favorable, ont été adoptées.

M. Boin a également présenté son projet d'avis sur la section « Marine » du budget des Armées. Il a exposé que les réductions budgétaires qui ont été imposées à la Marine l'ont conduite à opérer des choix difficiles, car sa part n'est que de 17,4 p. 100 dans l'ensemble du budget des armées. Elle a fait porter autant que possible ses sacrifices sur les dépenses de fonctionnement au profit des dépenses d'investissement. Néanmoins, pour 1970, les autorisations de programme pour ces dernières dépenses restent encore inférieures aux crédits de paiement. Les économies portent essentiellement sur les effectifs, sur les combustibles et sur l'entretien du matériel.

Pour ce qui est des investissements, le rapporteur a indiqué qu'ils portent, pour près du tiers des crédits de paiement et pour 27,6 p. 100 des autorisations de programme, sur la force nucléaire stratégique, dont la mise sur pied est en très bonne voie. En revanche, aucune opération majeure nouvelle ne sera financée en 1970 pour l'aéronautique navale et les crédits de construction et de refonte des bâtiments seront en grande partie consacrés à des opérations en cours.

La seule opération nouvelle concernera la dernière corvette à construire ; deux opérations prévues par la loi-programme n'ont pas encore été dotées d'autorisations de programme ; ce sont la construction du sous-marin nucléaire d'attaque et la construction d'un prototype de dragueur océanique.

Le rapporteur a enfin présenté le bilan et les perspectives d'avenir de la marine française et il a fait remarquer que les indications existant sur la teneur probable de la troisième loi-programme d'équipement militaire laissent planer des inquiétudes graves sur les possibilités d'un renouvellement de la flotte adapté à ses missions. Sous le bénéfice de ces observations, il a conclu à un avis favorable. Ses conclusions ont été adoptées.

## AFFAIRES SOCIALES

**Mercredi 19 novembre 1969.** — *Présidence de M. Lucien Grand, président.* — La commission a procédé à l'examen du rapport pour avis de Mme Cardot sur le projet de loi de finances pour 1970 (Anciens Combattants).

Le rapporteur, après avoir procédé à l'analyse des grandes masses de ce budget et des modifications qu'il doit comporter par rapport au précédent, a formulé les critiques auxquelles il doit donner lieu, en ce qui concerne surtout l'absence de toute amélioration en faveur des catégories de ressortissants du Code, à la seule exception de deux amendements d'importance mineure proposés par le Gouvernement à l'Assemblée Nationale.

MM. Messaud et Lambert ayant marqué leur approbation sur la pertinence de ces critiques, M. Darou a spécialement insisté sur le problème du rapport constant ; il a demandé la constitution d'une commission, qui avait été réclamée peu de temps avant son entrée au Gouvernement par le ministre lui-même, alors qu'il était député à l'Assemblée Nationale. Il a annoncé que son groupe se prononcerait contre l'adoption des crédits du titre IV.

M. Viron a, à nouveau, insisté sur la situation des patriotes internés pendant la deuxième guerre mondiale à la forteresse de Huy, en Belgique, et M. Lambert sur le problème de la reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord.

M. Brousse a spécialement regretté la teneur des déclarations récemment faites sur ce point par le Ministre des Anciens Combattants et appelé l'attention sur le mauvais état d'entretien de certains cimetières militaires.

M. Gaudon a rappelé le problème de la mise à parité des déportés et internés résistants et politiques en matière de pension.

Après que les représentants des groupes eurent expliqué leur vote et à l'unanimité, deux commissaires s'abstenant, la commission a adopté un amendement tendant à la suppression des crédits du titre IV.

La commission a ensuite entendu le rapport pour avis de M. Barbier sur les dispositions du fascicule budgétaire Affaires sociales relatives aux crédits pour l'Emploi, le Travail et la Sécurité sociale.

Le rapporteur pour avis a rappelé l'attachement des Français au régime de sécurité sociale tel qu'il ressort d'une récente enquête mais aussi l'aspect angoissant de l'évolution des dépenses de protection sociale qui aboutirait, en 1975, d'après les estimations gouvernementales, à un déficit de 25 milliards de francs.

En 1968, l'ensemble des postes du régime général était bénéficiaire mais, en 1969, le poste maladie serait en déficit d'environ 345 millions, alors que le régime « Prestations familiales » serait en excédent de 789 millions, l'ensemble des postes du régime général présentant un excédent d'environ 900 millions de francs.

Abordant le problème de la vieillesse, M. Barbier a attiré l'attention de la commission sur l'insuffisance des retraites de base et l'iniquité du mode de calcul des pensions, le développement des retraites complémentaires au détriment des catégories professionnelles à pouvoir contractuel faible. Il a demandé que l'âge de la retraite soit abaissé par étapes, dans un premier temps, pour les titulaires d'emplois pénibles ou insalubres et pour les mères de famille et que soit levée l'interdiction du cumul d'un avantage vieillesse personnel et d'un avantage de réversion.

En matière d'assurance maladie, le rapporteur pour avis a souligné qu'une meilleure rotation des malades dans les hôpitaux permettrait sinon une réduction des dépenses de la sécurité sociale, tout au moins une économie sensible en matière de construction hospitalière. Il a vigoureusement dénoncé la taxation à la T. V. A. des produits pharmaceutiques au taux normal de 19 p. 100 et a souhaité que le taux réduit de 7 p. 100 leur soit dorénavant appliqué. Il a analysé les raisons qui provoquent une majoration sensible des frais de santé, au premier rang desquelles il faut faire cette constatation que la

médecine est l'une des rares activités dans laquelle le rapport travail-temps évolue défavorablement au fur et à mesure du développement de ses moyens d'investigation.

Il a indiqué qu'il lui paraissait souhaitable de donner aux futurs médecins une formation plus poussée sur le plan de la psychologie et des relations humaines et d'entreprendre auprès des médecins comme des assurés sociaux une campagne d'information, à propos des effets sur le budget de la sécurité sociale et sur l'économie générale du pays, de certains abus en matière d'absentéisme et de consommation médicale et pharmaceutique.

M. Barbier a insisté sur l'importance et le coût des méfaits de l'alcoolisme ; il s'agit de dépenses qui grèvent le budget de la sécurité sociale très lourdement et indûment, dans la mesure où il s'agit d'un risque pris par certains et couvert par tous.

En conclusion, il a exposé que le problème de la sécurité sociale exige qu'une étude d'ensemble globale lui soit enfin consacrée, avec tout le temps et toute la sérénité nécessaires, avec aussi toute la hauteur de vue qu'impose la situation et la vocation européennes du pays.

M. Messaud a insisté sur la nécessité de remettre très profondément en cause les règles sur lesquelles repose la répartition des charges sociales pour tenir compte du fait que les entreprises industrielles réalisent souvent un chiffre d'affaires de plus en plus important dans le même temps qu'elles ont besoin d'un personnel moins nombreux.

M. Marie-Anne a demandé que le rapporteur fasse état de l'incomplète application, dans les Départements d'Outre-Mer, des différentes législations de sécurité sociale.

M. Henriet a tenu à féliciter très chaleureusement le rapporteur pour l'objectivité de son analyse et le courage dont il a fait preuve en allant sans réserve au fond des problèmes.

M. Barbier a présenté ensuite la seconde partie de son rapport sur les crédits du Travail, de l'Emploi et de la Population. Il a notamment insisté sur :

- l'évolution des tendances et des effectifs de l'immigration dans les années à venir ;
- l'amélioration apparente de la situation du chômage des jeunes, l'aggravation en ce qui concerne les agriculteurs en voie de reconversion et les cadres ayant perdu leur emploi, l'inéquation entre offres et demandes d'emploi ;
- le manque de mobilité géographique de la main-d'œuvre.

Il a dressé le bilan de l'implantation de l'Agence nationale pour l'emploi et des actions de la formation professionnelle pour adultes. Il a également donné quelques indications sur l'évolution des salaires et des charges sociales dans les pays du Marché commun et en France, tant sur le plan national que régional et au niveau sectoriel.

*Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'examen du rapport pour avis de M. Messaud sur le projet de loi de finances pour 1970 (affaires sociales, santé publique).*

Le rapporteur a tout d'abord commenté l'évolution des structures ministérielles après la disparition du Ministère des Affaires sociales ; il a ensuite présenté l'économie générale du budget des Affaires sociales, dans lequel il s'est attaché à isoler les dépenses sanitaires et sociales.

Après cette partie, plus spécialement financière de son projet de rapport, M. Messaud a mis l'accent sur les quelques problèmes qui lui semblent devoir faire l'objet de l'attention particulière de la commission :

- politique hospitalière, considérée sous l'angle des procédures, des méthodes et du financement ;
- insuffisance aggravée des programmes de recherche médicale et scientifique (Institut Pasteur et I. N. S. E. R. M.) ;
- incorporation dans les équipes médico-chirurgicales de techniciens de diverses spécialités ;
- augmentation des moyens mis à la disposition du dépistage précoce des affections physiques et psychiques de l'enfant ;
- réforme des études médicales.

M. Henriët, revenant au problème des études médicales, a évoqué son expérience d'enseignant et insisté sur la nécessité de ne pas perdre de vue l'objectif fondamental de l'enseignement médical : former un corps médical de qualité. Il a également appelé l'attention sur les insuffisances de la coordination entre hospitalisation publique et hospitalisation privée ; il a demandé que soit étudiée la possibilité d'avoir recours aux capitaux privés pour le financement de certains équipements hospitaliers.

Après quelques observations complémentaires présentées par le président et par MM. Lambert, Mathey et Marie-Anne, les rapports de MM. Barbier et Messaud ont été adoptés.

**Jeudi 20 novembre 1969.** — *Présidence de M. Lucien Grand, président.* — La commission a entendu M. Jacques Duhamel, Ministre de l'Agriculture, et M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, sur les crédits du Budget annexe des prestations sociales agricoles.

Le ministre a tenu à replacer le B. A. P. S. A. dans le cadre plus général des actions sociales de l'ensemble des budgets gérés par son ministère, notamment par le biais du F. O. R. M. A. et du F. A. S. A. S. A. A propos de ce dernier organisme, il a indiqué que les crédits destinés au paiement des indemnités viagères de départ augmenteraient en 1970 de 55 p. 100.

Abordant plus précisément l'examen du B. A. P. S. A., M. Duhamel a rappelé que les crédits de ce budget croitraient de 9,2 p. 100 entre 1969 et 1970 mais que la participation de la collectivité à son financement dépasserait 75 p. 100. Cette croissance rapide est due à la situation démographique particulière de l'agriculture qui doit, avec une population active en rapide diminution, supporter la charge d'un nombre croissant de personnes âgées et aux dépenses faites pour l'éducation de jeunes qui viennent ensuite renforcer le potentiel productif de l'industrie et du commerce. Cette situation et l'inégalité du revenu cadastral exigent une réforme des méthodes de financement du B. A. P. S. A. ; c'est pourquoi il a été décidé de provoquer la réunion d'un groupe de travail où seront représentées les commissions parlementaires et qui sera chargé d'étudier une réforme du système des cotisations professionnelles pouvant se traduire par une péréquation et une progressivité régionales.

Le ministre a annoncé qu'au cours d'une seconde délibération du projet de budget à l'Assemblée Nationale, le Gouvernement accepterait de proroger les taux d'allègement sur les cotisations vieillesse et maladie applicables en 1969, la réduction des recettes étant compensée par une majoration des recettes escomptées au titre de la taxe sur les corps gras alimentaires.

M. Monichon, rapporteur spécial de la Commission des Finances, s'est félicité de la décision du Gouvernement de revoir le taux des allègements des cotisations car il était inquiétant de constater que les cotisations professionnelles augmentaient de 6,3 p. 100 alors que, dans le même temps, le revenu agricole par tête ne croissait que de 0,6 p. 100.

M. Soudant, rapporteur pour avis, a interrogé le ministre sur une éventuelle modulation des prestations sociales agricoles en fonction du revenu des bénéficiaires, sur la mise en place sans

cesse différée du Fonds d'action sociale de l'A. M. E. X. A. et sur le dépôt du projet de loi rendant obligatoire l'assurance contre les accidents du travail des salariés agricoles.

M. d'Andigné a attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité de servir sans condition de ressources une allocation aux aides familiaux, sur les difficultés de trésorerie des caisses départementales de mutualité sociale agricole, sur le malaise qui règne parmi le personnel de la mutualité à la suite du refus d'approbation par le Gouvernement des conventions portant sur les salaires.

M. Marie-Anne a, une fois de plus, regretté le retard apporté à la mise en œuvre, dans les départements d'outre-mer, de l'A. M. E. X. A. et du régime des prestations familiales des travailleurs indépendants.

Le président a insisté pour que le nouveau système d'octroi de l'I. V. D. soit porté sans délai à la connaissance des agriculteurs intéressés.

MM. Duhamel et Pons ont répondu aux commissaires. Ils ont notamment indiqué :

- qu'en 1970 le revenu agricole devrait augmenter de 6,7 p. 100 ;
- qu'une éventuelle modulation des prestations sociales agricoles pouvait effectivement constituer un moyen de répartir plus équitablement les charges entre les assurés ;
- que le décret relatif au F. A. M. E. X. A. était en cours d'examen au Conseil d'Etat ;
- que le projet de loi sur l'assurance-accident des salariés agricoles serait déposé à la session d'avril 1970 ;
- que le Gouvernement veillerait à assurer aux caisses de mutualité sociale les moyens de trésorerie propres à payer régulièrement les prestations ;
- que les textes relatifs à l'outre-mer seraient soit votés, soit appliqués dans les meilleurs délais ;
- que le Gouvernement, après avoir simplifié la réglementation applicable en matière d'I. V. D., entendait rendre efficace ce moyen de restructuration des exploitations agricoles par une diffusion plus étendue et un règlement accéléré des dossiers.

Après le départ du ministre, M. Soudant a donné lecture de son projet de rapport pour avis sur le B. A. P. S. A. Après avoir rappelé le volume et la progression des diverses sources de financement de ce budget annexe, le rapporteur a analysé les majorations des crédits affectés aux diverses prestations et les raisons de leur majoration. Il a constaté que ce budget ne contenait aucune mesure réellement nouvelle et ne faisait que

reconduire sans les améliorer les budgets précédents. Il a demandé que la commission insiste une fois de plus :

- sur la nécessité d'un assouplissement des règles d'octroi des pensions d'invalidité ;
- sur le service aux aides familiaux des allocations vieillesse en dehors de toute clause de ressources ;
- sur l'urgence de modifier les conditions d'affiliation des exploitants forestiers au régime social agricole ;
- sur la création du F. A. M. E. X. A.

A ce propos, la commission a décidé de déposer un amendement suspendant la perception des recettes au profit du Fonds, au cas où cet organisme ne serait, faute de textes réglementaires, pas en état de fonctionner au 1<sup>er</sup> janvier 1970.

La commission, constatant que le B. A. P. S. A. ne contient aucune mesure nouvelle, a décidé de laisser le Sénat juge de l'opportunité de voter ou non ce fascicule budgétaire.

Enfin, la commission, après avoir désigné M. Viron comme rapporteur de sa proposition de loi (n° 31, session 1969-1970) relative à l'assurance maladie, à l'assurance invalidité, à l'assurance maternité et à l'assurance décès des travailleurs non salariés des professions non agricoles, a procédé à la désignation de rapporteurs officieux pour un certain nombre de textes susceptibles d'être votés par l'Assemblée Nationale au cours de la présente session :

- M. le docteur Grand, pour le projet de loi portant modification du régime de l'assurance maladie des travailleurs indépendants ;
- M. Menu pour le projet de loi portant réforme du S. M. I. G. ;
- M. Marie-Anne, pour le projet de loi instituant un régime de prestations familiales pour les travailleurs indépendants des départements d'outre-mer ;
- M. d'Andigné, pour le projet de loi sur l'unification des procédures de recouvrement des cotisations sociales agricoles ;
- M. Pierre Brun, sur le projet de loi relatif à l'actionnariat ouvrier à la Régie Renault ;
- M. Blanchet, sur le projet de loi instituant un régime social des médecins conventionnés.

M. Menu a été chargé de suivre l'évolution du problème posé par la création d'une magistrature sociale.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE  
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mardi 18 novembre 1969.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a examiné, sur rapport de M. Courrière, rapporteur spécial, le budget des Transports (transports terrestres).

Les dépenses ordinaires de ce budget augmentent très faiblement (0,8 p. 100) pour l'ensemble des services communs et des transports terrestres. Celles en capital diminuent de 15,9 p. 100 en autorisations de programme et de 3,2 p. 100 en crédits de paiement. Le rapporteur a successivement examiné les dépenses d'administration générale, l'exploitation réglementée des voies navigables, les petits réseaux de chemin de fer et les divers problèmes relatifs à la S. N. C. F. et à la R. A. T. P.

Le rapporteur a souligné que ce budget est dominé par la question de la réforme de la S. N. C. F. Il en a examiné les principaux points. MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Tournan et Armengaud sont intervenus au sujet des suppressions de lignes et des lignes déficitaires. M. Alex Roubert, président, a évoqué le cas des lignes ferroviaires locales proches de l'Italie.

Le déficit de la Régie autonome des transports parisiens est toujours extrêmement préoccupant par son importance. Le nombre des voyageurs transportés stagne pour le réseau souterrain et est en régression pour le réseau de surface.

M. Descours Desacres a critiqué l'organisation des horaires pour les correspondances, qui éloigne les voyageurs des transports ferroviaires, créant ainsi une source de déficit.

La commission a adopté le rapport de M. Courrière.

M. Talamoni, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur le budget des Transports (Marine marchande). Les dépenses ordinaires évoluent essentiellement en raison de mesures acquises.

Les subventions à la Compagnie générale transatlantique et à la Compagnie des messageries maritimes subissent une sérieuse compression. Celle à l'Établissement national des invalides de la marine est en légère augmentation.

Les dépenses de capital sont en baisse pour les crédits de paiement, en accroissement pour les autorisations de programme. Mais il faut tenir compte des blocages effectués en 1969.

Le chapitre pour études relatives à la propulsion nucléaire d'un navire de commerce doit être doté de 90.000 F en 1970. Les études et prototypes d'aéroglesseurs marins sont poursuivies.

Le programme d'adaptation de l'industrie des pêches maritimes est doté de 12 millions de francs en autorisations de programme, de 6 millions de francs en crédits de paiement.

Le poste le plus important des investissements concerne l'aide à la construction navale. Une sensible augmentation des autorisations de programme est proposée.

L'aide à l'armement intéresse la prime de modernisation des cargos de ligne et l'aide à l'équipement des compagnies d'économie mixte.

A la fin de 1968, le déficit de notre flotte commerciale s'est beaucoup aggravé. Il est à craindre que les objectifs du V<sup>e</sup> Plan ne soient pas atteints pour le tonnage. L'insuffisance des cargos et caboteurs moyens va en s'aggravant. Il y a, au contraire, un accroissement des minéraliers. Notre politique d'armement de commerce s'oriente vers la suppression de lignes contractuelles, en anticipation sur les prévisions, en raison de l'accroissement des déficits. Le rapporteur a estimé qu'il faudrait revoir les structures de l'armement pour le rendre plus compétitif. Les projets de naviplane entrent au stade de la mise à exécution.

Les pêches maritimes supportent une réduction de l'aide qui leur est attribuée. La pêche artisanale se développe alors que la pêche industrielle se réduit, parallèlement, à une insuffisance de la construction des chalutiers.

En matière de commerce extérieur, nos pêches maritimes enregistrent un déficit important, représentant environ 10 p. 100 de celui de la balance commerciale. Pour réduire ce déséquilibre, il serait souhaitable qu'un projet de loi-programme détermine les modalités d'une politique d'aide et de réorganisation.

En conclusion, le rapporteur a estimé que ce budget ne répond pas aux besoins du pays.

M. Armengaud est intervenu à propos des crédits d'études, pour souligner la nécessité d'une coordination dans ce domaine, et de l'aide à la construction navale.

La commission a adopté le rapport de M. Talamoni.

M. Tournan, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur le budget des Charges communes. Ce budget représente 30 p. 100 du budget général de l'Etat. Cette masse énorme ne présente

aucune unité : elle sert en quelque sorte de « fourre-tout ». Certaines choses n'y ont pas leur place, notamment les interventions d'ordre économique.

La charge de la dette publique augmente moins rapidement que l'an dernier. Aucun emprunt d'Etat n'a été lancé. La hausse des taux d'intérêt a conduit le Trésor à emprunter à des conditions plus onéreuses.

Le rapporteur a examiné les mesures intéressant la fonction publique. Le chapitre pour la rationalisation des choix budgétaires bénéficie d'une sensible augmentation. Il s'agit de recruter de nouveaux agents pour mettre en œuvre cette méthode.

Après avoir analysé les interventions publiques du titre IV, le rapporteur a abordé les dépenses en capital. Les dotations sont en diminution pour les entreprises publiques et l'aménagement touristique du littoral Languedoc - Roussillon. L'effort pour l'aménagement de la côte aquitaine se traduit par un chapitre nouveau.

Plusieurs opérations de décentralisation administrative sont en cours, d'autres doivent être lancées en 1970.

Le programme civil de défense est en réduction, alors qu'il est déjà très insuffisant.

Le Fonds d'action conjoncturelle, prévu par l'article 22 de la loi de finances, doit être l'instrument d'une politique budgétaire d'atténuation des cycles économiques. Compte tenu des blocages de 1969, ce fonds disposera de 7,4 milliards de francs d'autorisations de programme.

Les subventions d'investissement intéressent les actions de rénovation rurale, la canalisation de la Moselle, les entreprises industrielles et commerciales (conversion et décentralisation industrielle, aide à l'équipement hôtelier, action de reconversion en Bretagne, construction de matériel aéronautique et de matériel d'armement, aménagement de la vallée du Rhône) et le logement et l'urbanisme (équipements de base des grands ensembles et aide aux villes nouvelles).

Sont notamment intervenus dans l'examen des crédits des charges communes MM. Alex Roubert, président, sur les crédits du secrétariat général pour la Communauté et sur les difficultés de trésorerie des petites et moyennes entreprises créancières de l'Etat ; Courrière, sur l'aménagement touristique du littoral Languedoc - Roussillon, les actions de rénovation rurale et la décentralisation administrative ; Driant, sur les recettes à attendre du F. E. O. G. A. et sur les modalités d'utilisation des dotations du Fonds d'action conjoncturelle ; Edouard Bonnefous sur les crédits destinés à l'équipement des grands ensembles et l'aide aux villes nouvelles.

Le rapport de M. Tournan a été adopté.

*Au cours d'une seconde séance* présidée par M. Coudé du Foresto, vice-président, et M. Alex Roubert, président, sur le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, la commission a examiné le projet de loi portant simplifications fiscales.

Ce projet a pour objet la fusion des formalités d'enregistrement des transactions et de publicité foncière et, corrélativement, la simplification et parfois l'allégement du régime des taxations, en particulier dans le cas du fermier exerçant son droit de préemption.

M. Alex Roubert, président, tout en exprimant sa satisfaction de voir un texte fiscal déposé devant le Sénat, constate la brièveté des délais impartis à la commission pour l'examiner. Or ce texte comporte des dispositions importantes qui vont bouleverser les procédures traditionnelles.

A l'issue de la discussion qui s'ouvre alors, et dans laquelle interviennent MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Courrière et Marcel Martin, la commission décide d'entendre sur les divers articles du projet les explications d'un représentant de chacune des administrations de l'enregistrement et de la conservation des hypothèques.

Sur l'article 1<sup>er</sup>, qui prévoit la fusion des formalités de l'enregistrement et de la publicité foncière et la liste des actes qui sont exclus de la formalité unique, un long débat s'instaure, auquel participent MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Armengaud, Courrière et Marcel Martin. Ce débat a pour objet de préciser les conséquences de la réforme sur la responsabilité respective des notaires et des conservateurs des hypothèques et de déterminer de façon plus précise la nature des actes échappant à la réforme.

L'article 2 supprime, pour les actes soumis à formalité unique, les droits d'enregistrement qui sont incorporés dans la taxe de publicité foncière, dont les divers taux sont fixés par l'article 3. A cet égard M. Marcel Martin souligne l'anomalie de la réglementation, qui taxe plus sévèrement le testateur disposant en faveur de ses descendants directs que celui qui dispose en faveur d'étrangers.

En revanche, la réintégration des soultes dans l'actif à partager allège la fiscalité sur les partages de famille et facilite la transmission sans morcellement des propriétés familiales.

L'article 6 harmonise, en ce qui concerne les actes non soumis à publicité foncière, les taux des divers droits d'enregistrement avec ceux de la taxe de publicité foncière. A cet égard, la taxation sur la cession de droits sociaux et de parts bénéficiaires dans les sociétés commerciales subit une aggrava-  
tion.

L'article 10 relève le minimum de perception des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière. A l'initiative de M. Descours Desacres, la commission demande que soit établie la liste, visée à l'article 14 du projet, des sociétés d'économie mixte, dont les ventes d'immeubles sont exonérées des droits d'enregistrement et propose la suppression de l'article 14.

L'article 18 du projet modifie, sans accroître le prix du timbre, le format du papier timbré, pour l'aligner sur les normes européennes. Pendant un délai assez long, ancien et nouveau format seront également utilisables.

Les derniers articles du projet relatif à diverses simplifications et à l'abrogation de régimes fiscaux périmés sont adoptés sans modification par la commission.

**Mercredi 19 novembre 1969.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance, M. Fortier, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur l'Aviation civile.*

La croissance rapide du trafic, qui double tous les cinq ans, le changement de nature des transports aériens consécutifs à l'apparition, dès 1970, d'appareils gros porteurs, la prochaine entrée en ligne d'appareils supersoniques commerciaux, bouleversent les conditions d'exploitation. Ils nécessitent une adaptation rapide aux techniques nouvelles qui permette de faire face au respect des règles élémentaires de sécurité. Aussi, le rapporteur spécial a tout d'abord procédé à une étude de l'activité aéronautique civile, ainsi que des problèmes de financement.

Concernant les bilans des compagnies aériennes françaises, il a souligné qu'ils étaient alourdis par des coûts d'exploitation élevés. Par ailleurs, la croissance rapide de la demande de transport aérien et le volume des investissements qui en découle amèneront la compagnie nationale Air France à prévoir une augmentation de capital.

Des charges pèsent sur Air-Inter, telle que la suppression totale de la détaxation des carburants et une augmentation des taxes d'aéroport. Le déficit d'exploitation doit être comblé par une participation contractuelle des collectivités.

L'Aéroport de Paris est amené à engager des investissements de grande ampleur afin de faire face au développement du trafic et à la révolution que constitue l'arrivée des avions gros porteurs.

M. Fortier a ensuite procédé à une analyse détaillée des crédits demandés. Parmi les mesures nouvelles, il a relevé essentiellement les créations d'emploi pour la navigation aérienne, en application des recommandations de la commission

spéciale présidée par M. Cahen-Salvador. La météorologie ne reçoit que de faibles dotations concernant le personnel et le matériel. Les interventions publiques sont en réduction, essentiellement du fait d'économies sur les subventions de fonctionnement, à l'Agence pour la sécurité pour la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar.

Une autre subvention est supprimée ; il s'agit de la participation de l'Etat à la mise en place d'une société d'économie mixte, la Sofreavia, définitivement constituée maintenant.

Les dépenses en capital échappent, dans leur ensemble, à l'effort de compression du budget de l'Etat mais, en réalité, seul est en hausse le chapitre 53-24 — « Participation de l'Aviation civile aux dépenses d'études et de prototypes ». C'est à ce chapitre que sont inscrits les crédits pour les programmes Concorde, Airbus et Mercure. Il représente à lui seul 55,6 p. 100 de l'ensemble des crédits de l'Aviation civile.

Les autres chapitres n'échappent pas au coup de frein brutal donné à la progression des crédits destinés aux équipements collectifs et on assiste à un sensible recul des crédits de paiement les concernant.

Après l'exposé du rapporteur, sont intervenus :

— MM. Armengaud et Alex Roubert, président, sur les activités hôtelières d'Air France ;

— M. Edouard Bonnefous, sur les difficultés de la liaison Orly-Paris ;

— M. Coudé du Foresto, sur la liaison Paris-Tokyo par la Sibérie et sur la mise en œuvre du *Tupolev 144* qui pourra concurrencer le *Concorde* ; sur les installations de l'aérodrome de Rangiroa ;

— M. Armengaud, sur l'activité de l'industrie aéronautique ;

— M. Monory, sur la politique actuelle à l'égard des aéro-clubs ;

— M. Driant, sur les charges que représente, pour les collectivités, le soutien des lignes d'Air-Inter ;

M. Pauly, rapporteur spécial, a ensuite présenté son rapport sur les services financiers.

Pour les dépenses ordinaires, les crédits sont en augmentation de 9,7 p. 100. Les dépenses en capital, par contre, manifestent une importante diminution pour les crédits de paiement.

Concernant les Services extérieurs du Trésor, deux mesures principales sont proposées :

— le renforcement des moyens des postes comptables ;

— la déconcentration des contrôles financiers.

Une profonde réorganisation de la Direction générale des impôts est en cours et elle doit s'accompagner d'une refonte complète des anciennes structures. Compte tenu de la politique suivie à l'heure actuelle, en matière de contrôle des prix, il est proposé de renforcer les effectifs des services, par la création de 50 emplois.

Un fort développement de l'activité de l'I. N. S. E. E. est envisagé pour 1970.

Passant à l'examen des crédits d'intervention, le rapporteur a relevé particulièrement les subventions concernant les expositions internationales, l'expansion économique à l'étranger et la coopération technique.

Les crédits concernant les actions intérieures intéressent diverses interventions dont la principale est le versement d'indemnités au titre de la suppression des débits de boissons.

Les dépenses en capital sont réparties en trois chapitres :  
— achat et aménagement d'immeubles pour le Service de l'expansion économique à l'étranger ;  
— équipement des services financiers ;  
— travaux d'équipement du cadastre.

Au cours de l'exposé du rapporteur, sont intervenus notamment : MM. Berthoin, Marcel Martin, Yves Durand, Alex Roubert, président, Monory et Edouard Bonnefous, ces interventions portant notamment sur les problèmes de fond de la fonction publique.

M. Edouard Bonnefous a enfin présenté à la commission ses observations sur les crédits prévus pour le Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles. Il a liminairement souligné que ce budget et celui du Ministère de la Justice étaient les plus affectés dans leur montant par les mesures d'austérité.

Le total des crédits s'élève en effet à 586,8 millions de francs contre 610,5 millions de francs en 1969, soit une réduction de 3,9 p. 100. Ces crédits représentent 0,37 p. 100 de l'ensemble du projet de budget pour 1970, alors que chacun s'accorde à estimer à 1 p. 100 du budget la part minimum qui devrait être réservée chaque année à la politique culturelle. Ce pourcentage est l'un des plus faibles du monde alors que la France doit maintenir et promouvoir, ne serait-ce même que dans le cadre d'une politique touristique bien conçue, une action culturelle dynamique dont ses immenses ressources constituent la base essentielle.

Les crédits de 1970 ne permettront à cet égard aucune action nouvelle et provoqueront en outre une importante réduction d'activités dans certains secteurs, ou un étalement de ces activités sur des périodes plus longues que prévues.

Le rapporteur a ensuite analysé la situation des théâtres nationaux qui, dans l'ensemble, connaissent une période de mutations. La réorganisation de la R. T. L. N. devra notamment permettre une démocratisation du public et aussi une meilleure utilisation de son potentiel. La réduction de 5 millions de la subvention qui lui est versée par l'Etat répond à ces considérations. Il est souhaitable qu'une meilleure liaison soit organisée entre les services du ministère d'Etat et d'autres administrations, telle le tourisme ou l'équipement. Ses moyens d'intervention, en matière de protection des sites doivent être renforcés, surtout après la décision prise de supprimer dans un grand nombre de cas le permis de construire.

Sur proposition de M. Armengaud, la commission, considérant que la politique actuelle de protection des sites et de respect des styles régionaux était illusoire, a décidé de déposer un amendement tendant à réduire de 1.400.000 F les crédits du titre III (chap. 35-31, art. 3). Le rapporteur a fait le point de la réalisation de l'inventaire général; M. de Bagneux, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires culturelles, a indiqué à ce propos que les travaux de l'inventaire devraient être arrêtés en raison des économies préconisées dans le budget.

Les travaux de la Direction de l'architecture seront en nette régression compte tenu, d'une part, des réductions de crédits et, d'autre part, des hausses de prix. La deuxième loi de programme s'étalera ainsi sur une durée supérieure à celle initialement prévue. Sont intervenus dans le débat qui a suivi l'exposé du rapporteur: MM. Portmann, sur la politique des maisons de la culture; Marcel Martin, sur la situation des théâtres; Alex Roubert, président, Armengaud et de Bagneux, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires culturelles, sur les questions relatives à la protection des sites et au respect du milieu naturel.

*Au cours d'une seconde séance*, la commission a examiné, sur le rapport de Mlle Rapuzzi, rapporteur spécial, le budget de l'Education nationale.

Ce budget, qui s'élève à 26 milliards de francs, est en augmentation de 12,8 p. 100 sur l'année précédente. L'effort toutefois est inégal et porte seulement sur les crédits de fonctionnement;

les crédits d'équipement sont, eux, en diminution. Compte tenu des besoins engendrés par la croissance des effectifs et l'application des nombreuses réformes, une part importante des charges incombera encore aux collectivités locales. C'est de ce point de vue que le rapporteur soulève un certain nombre de questions concernant la nationalisation des établissements scolaires, la participation de l'Etat aux frais de ramassage scolaire, le financement des aménagements rendus nécessaires dans les établissements anciens, l'inadaptation de la procédure de blocage au Fonds d'action conjoncturelle en ce qui concerne les crédits d'équipement de l'Education nationale et, enfin, le retard de l'enseignement technique.

Puis la commission a procédé à l'audition de M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale, sur le budget de son ministère pour 1970. Il était accompagné de M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat.

Le ministre a tout d'abord donné des précisions sur le montant des crédits de son département. En 1970, on comptera environ 11 millions d'écoliers et d'étudiants. 37.000 emplois seront créés l'an prochain. Au total, les enseignants seront au nombre de 496.000.

Les crédits de fonctionnement ont fortement augmenté au cours des années soixante. Les dépenses en capital devraient être accrues, s'il est possible d'utiliser la dotation du Fonds d'action conjoncturelle, de plus de 1 milliard de francs par rapport aux chiffres actuellement proposés pour 1970.

Le ministre a indiqué quelle serait l'évolution des effectifs d'élèves et des dotations pour les bourses, qui seront en augmentation.

En matière de ramassage scolaire, il ne sera pas possible de porter la participation de l'Etat aux dépenses à 65 p. 100. Celle-ci sera de l'ordre de 57 p. 100, avec des différences selon les départements.

Malgré une augmentation supérieure à la moyenne du budget de l'Etat, les dotations du ministère resteront encore relativement insuffisantes.

Le ministre a répondu aux questions de Mlle Rapuzzi, rapporteur spécial. En ce qui concerne la nationalisation des établissements municipaux de second degré, le ministre a communiqué les critères retenus par l'administration. La répartition des dépenses entre l'Etat et les collectivités locales est étudiée au sein d'un groupe de travail de la commission précédemment présidée par M. Mondon. L'Etat a pris en charge les dépenses pour les enseignants et forfaitarisé les subventions. Malgré ces mesures, de nombreuses communes éprouvent des difficultés de trésorerie. Le ministre souhaite que la construction des

locaux du premier degré soit industrialisée davantage. Pour le second degré, la participation des collectivités locales est justifiée par l'avantage qu'elles retirent de la localisation de l'établissement.

Il semble nécessaire de préciser les obligations en matière de financement de la construction des écoles secondaires.

Le ministre souhaite nationaliser les établissements du premier cycle et étatiser ceux du second cycle.

Pour le ramassage scolaire, le décret de mai 1969 sera précisé par une circulaire. L'aide de l'Etat sera attribuée dans la limite des dotations budgétaires. Le ramassage dans les villes est désormais subventionnable.

Les professeurs de C. E. G. ont reçu un statut particulier qui a supprimé leur assimilation aux instituteurs. Une indemnité spéciale de logement leur sera attribuée.

La mise en application du tiers-temps pédagogique entraîne des dépenses de matériel qui, pour partie, relèvent de la compétence du département de la Jeunesse et des Sports.

Les autorisations de programme bloquées au titre du Fonds d'action conjoncturelle s'élèvent à 670 millions de francs en 1969. Le pourcentage des dotations disponibles au 1<sup>er</sup> juillet qui ont fait l'objet de ces mesures a été moindre pour l'Education nationale que pour les autres ministères.

Le retard des opérations d'équipement est dû en partie à ce blocage, en partie aux mécanismes normaux. Une part des crédits bloqués concernait d'ailleurs des dépenses non individualisées.

Le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale a répondu à une question sur les problèmes de l'enseignement technique et de la taxe d'apprentissage. La répartition dans les C. E. T. et les lycées techniques a pour principal objet de favoriser l'insertion dans la vie professionnelle des jeunes. L'implantation et la spécialisation des établissements doit tenir compte des perspectives démographiques et économiques. L'Agence nationale de l'emploi fournira des renseignements plus précis sur le marché du travail.

Diverses expériences sont en cours pour préparer la réforme des études médicales. Le nombre des étudiants pose un grave problème. On peut admettre qu'en 1978-1979, on accordera environ 6.000 diplômes de médecin par an. En ce qui concerne la sélection des étudiants, il est souhaitable d'éviter que des jeunes gens s'engagent pendant plusieurs années dans des études qu'ils ne pourront terminer avec succès. D'où l'idée d'un choix plus sévère dès la fin de la première année.

Toutefois, pour toute note inférieure à six, il y aura double correction. Il ne faut pas, d'autre part, surestimer les débouchés dans les carrières paramédicales.

M. Portmann, ancien doyen de la Faculté de médecine de Bordeaux, a souligné que sur le grand nombre actuel d'étudiants en médecine beaucoup n'ont pas une formation scientifique de base suffisante. Mais il faut éviter que la méthode de sélection choisie ne donne aux étudiants le sentiment d'une injustice.

M. Edouard Bonnefous a indiqué qu'il fallait considérer le nombre de médecins nécessaire dans l'avenir pour l'ensemble du monde. En effet, beaucoup de pays sous-développés vont réclamer un nombre croissant de médecins, dont ils ne pourront disposer dans leur propre population.

M. Louvel a évoqué la création des facultés de médecine et de pharmacie, en soulignant les dangers de mettre à la charge des collectivités locales la moitié des dépenses y afférentes. Le ministre lui a indiqué que ce problème sera revu.

M. Kistler a demandé quels étaient les résultats de la politique de formation professionnelle à la suite de la loi de 1966. Le secrétaire d'Etat lui a répondu que la création de classes préprofessionnelles permettra une orientation plus efficace.

M. Monory s'est interrogé sur les perspectives en matière de construction de C. E. G. et de C. E. T. et a estimé qu'il faut être prudent pour demander aux communes environnantes une participation aux dépenses relatives aux C. E. G. Il a regretté que le système des classes de transition n'ait pas les moyens d'atteindre les résultats qu'on peut en attendre. Il a également traité des conseils d'administration des établissements secondaires. Il s'est enfin demandé si les cours polyvalents ruraux ne pourraient être rattachés à l'enseignement technique.

Le ministre a répondu notamment qu'il fallait que les parents jouent un plus grand rôle dans la vie des conseils d'administration et que la participation des élèves était un élément d'apaisement. L'effort pour la construction des C. E. G. et des C. E. S. doit être amplifié.

Le secrétaire d'Etat a indiqué que la création des C. E. T. était faite, en liaison avec l'aménagement du territoire, en fonction de l'évolution économique. Il a estimé qu'une réforme des collèges ruraux était nécessaire.

M. Berthoin a souligné le caractère très particulier que doit donner aux études médicales le rôle qu'auront à jouer dans la société les futurs médecins, notamment en raison du développement considérable de la variété et de l'efficacité des médicaments. La première année devrait être une ouverture sur

d'autres disciplines que la médecine. M. Berthoin a également évoqué le problème de la prolongation de la scolarité obligatoire sous l'angle, notamment, des dérogations prévues. Le ministre a indiqué qu'un texte de loi devait prochainement régler la question des dérogations. D'ores et déjà, les inspecteurs d'académie peuvent en accorder.

M. Louvel a souligné que le décret du 14 octobre 1969 crée une discrimination dangereuse entre les écoles nationales d'ingénieurs. Il a évoqué l'arrêt des projets de constructions scolaires primaires à la suite des blocages de crédits, en demandant si on ne pouvait autoriser les collectivités locales à entreprendre les travaux par anticipation sur les déblocages attendus. Le secrétaire d'Etat a indiqué qu'une programmation sur trois ans des constructions scolaires est en cours de mise au point.

M. Descours Desacres a traité du problème des bourses, de la distance limite en matière de ramassage scolaire, de l'éventualité du report du jeudi au mercredi du congé dans l'enseignement primaire, et de l'enfance inadaptée.

M. de Montalembert a souligné que les classes primaires rurales accueilleront de plus en plus des enfants très jeunes et évoqué le problème du financement des constructions scolaires.

M. Schmitt a traité du renom des facultés des sciences et de certains problèmes posés par les limites de ressources familiales en matière de bourses.

M. Dulin a indiqué que la réalisation rapide de travaux permettrait d'économiser sur la hausse des prix. Il a regretté que les nouvelles dispositions en matière de ramassage scolaire entraînent des charges accrues pour les collectivités locales. Le nouveau système des bourses pénalise souvent des familles de condition modeste. Il a également traité des constructions scolaires et des cantines.

M. Bousch a précisé que le secteur du bâtiment était actuellement en situation de sous-emploi et que le déblocage des crédits n'y créerait pas une surchauffe.

Mlle Rapuzzi a souhaité que l'enseignement technique assure une meilleure insertion des jeunes dans la vie économique. Il conviendrait que la commission de la carte scolaire comprenne des élus locaux. La diversification des enseignements techniques pourrait être préparée en liaison avec les conseils d'administration des établissements. Mlle Rapuzzi a rappelé les problèmes du tiers-temps, de la médecine scolaire et des handicapés.

M. Armengaud a évoqué les problèmes du C. N. R. S. et de l'enseignement des Français à l'étranger.

Enfin, la commission a désigné Mlle Rapuzzi pour représenter le Sénat à la Commission centrale de classement des débits de tabac.

**Jeudi 20 novembre 1969.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, la commission a entendu les rapports sur les crédits militaires.

M. Coudé du Foresto, rapporteur spécial, a tout d'abord procédé à un examen d'ensemble ; la principale caractéristique est la faible variation de l'ensemble des crédits proposé par rapport au budget de 1969. On note ensuite une progression moins élevée que celle constatée pour l'ensemble des budgets civils. Par ailleurs, l'équilibre entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement est à nouveau rompu. La compression des crédits porte plus sur les dépenses de la section commune que sur les autres sections du budget des armées. Les dépenses affectées à la constitution de la force nucléaire stratégique accusent, comme en 1969, une sensible réduction. Enfin, le budget militaire proposé pour 1970 est un budget essentiellement d'attente. Malgré les compressions dont ils sont l'objet, les crédits n'apportent pas de changement important dans la structure des dépenses prévues.

M. Coudé du Foresto a ensuite analysé en détail les dépenses d'équipement de la délégation ministérielle pour l'armement, les dépenses d'équipement des divers services communs ainsi que les crédits des sections Air, Forces terrestres et Marine. Il a souligné que les propositions de crédits présentées pour le titre V n'apportent pas de modification aux objectifs de la seconde loi-programme.

Malgré une légère tendance à la diminution de sa charge, la constitution de la force nucléaire stratégique prélève encore près du 1/5 des crédits militaires et continue donc à être l'objectif prioritaire.

L'achèvement de la réalisation de la plupart des objectifs concernant les fabrications d'armement classique se trouve repoussé à la nouvelle période de planification qui doit s'ouvrir à partir de 1971. C'est dire l'importance que présentera l'élaboration de la troisième loi-programme.

Après l'exposé du rapporteur, un large échange de vues sur la politique militaire générale du pays s'est instauré, auquel ont participé MM. Armengaud, Kistler, Monory, Alex Roubert, président, et Dulin.

M. Héon, rapporteur spécial pour les crédits de fonctionnement du titre III du budget des armées, a ensuite présenté son rapport. Les dépenses ordinaires représentent 51,9 p. 100 du budget militaire. L'importance plus grande donnée aux dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses d'équipement résulte du caractère permanent et souvent obligatoire de la plupart des dépenses d'effectifs et d'entretien du titre III dans le cadre d'une enveloppe budgétaire globale.

Le rapporteur a procédé à l'étude des caractéristiques générales du titre III et des problèmes des trois armes. Il a présenté ensuite un examen des crédits proposés au titre de chacune des sections : section commune, section Air, section Forces terrestres et section Marine. Il a particulièrement mis l'accent sur la durée du service militaire. Le Gouvernement manifeste depuis plusieurs années l'intention de réduire sa durée à douze mois mais il ne semble pas que cette mesure puisse encore intervenir efficacement avant un certain délai.

M. Héon a souligné en conclusion que le budget des dépenses ordinaires pour 1970 n'était pratiquement qu'une reconduction des budgets précédents, compte tenu notamment de l'incidence des hausses économiques. L'application des moyens modernes d'analyse, de gestion et de transmission devrait permettre, par une simplification des règles de fonctionnement, de réduire les frais généraux et les charges de l'outil militaire.

Après l'exposé du rapporteur sont intervenus MM. Portmann, Coudé du Foresto et Driant.

M. Héon a ensuite présenté ses observations sur l'article 59 du projet de loi de finances pour 1970, relatif à la prorogation des dispositions de l'article 75 de la loi du 23 décembre 1964. (rétablissement au budget militaire du produit d'aliénation). Cet article a été adopté par la commission avec certaines réserves. Il sera notamment demandé au ministre d'assouplir les modalités d'application de la reconduction des dispositions de l'article 75.

M. Armengaud a ensuite présenté, au nom de M. Courrière, rapporteur spécial, le rapport sur le budget annexe des essences. Le Service des essences est chargé d'assurer les besoins en carburant des formations militaires et d'assurer le stockage des produits nécessaires à la mobilisation dans le cadre des impératifs militaires. Il constitue un service commercial de distribution dont les recettes viennent alimenter les dépenses d'approvisionnement et de fonctionnement. M. Armengaud a étudié successivement la situation générale du service, le budget prévu des recettes et dépenses d'exploitation, le budget prévu des recettes et dépenses en capital. En définitive, le projet de budget annexe du service des essences ne présente pas de modification sensible par rapport à l'année passée.

M. Armengaud a ensuite présenté, au nom de M. Colin, rapporteur spécial, son rapport sur le budget des poudres. Le Service des poudres est alimenté en recettes par le produit des cessions de ses fabrications soit aux armées, soit à d'autres parties prenantes du secteur public ou privé, ainsi que par la prise en compte des subventions imputées sur le budget des armées au titre des études et recherches et des dépenses de

premier établissement. M. Armengaud a étudié successivement la situation du service, l'évolution des recettes et dépenses d'exploitation et des dépenses en capital.

Il a constaté une moins grande amplitude des fabrications et des dépenses d'investissement relatives aux poudres d'auto-propulsion, une extension des exportations et une certaine recherche de compression des dépenses par une meilleure concentration de la production.

Au cours de l'exposé de ces budgets annexes sont intervenus MM. Edouard Bonnefous et Coudé du Foresto.

En conclusion, la commission soumettra au Sénat les crédits concernant le budget des armées.

*Au cours d'une seconde séance*, la commission a commencé l'examen des articles de la première partie de la loi de finances pour 1970, sur le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général.

La commission a adopté sans modification l'article premier autorisant la perception des impôts existants et interdisant celle des impôts non autorisés. En revanche, elle a proposé une rédaction améliorée de l'article 1 bis introduit dans le texte par un amendement voté par l'Assemblée Nationale.

Sur l'article 2, qui aménage le barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la commission a réservé sa position compte tenu de l'amendement voté à l'Assemblée Nationale qui, d'une part, allège le barème d'imposition et, d'autre part, relève le droit sur la consommation des alcools.

Elle a adopté sans les modifier les articles 3 relevant les limites d'exonération et de décote et fixant des réductions d'impôt au profit des personnes âgées, et 4, qui supprime la taxe complémentaire.

Des réserves ont été émises en particulier par M. E. Bonnefous, sur l'intérêt des dispositions de l'article 5 limitant à 50.000 F les déductions forfaitaires spéciales concernant l'imposition des traitements et salaires.

La commission a ensuite adopté l'article 6 (déduction des primes d'assurances sur la vie pour l'assiette de l'impôt sur le revenu des personnes physiques) et les articles 6 bis, 6 ter, 6 quater (nouveaux) relatifs à l'assiette, à la fixation des taux, aux limites de franchise et de décote et aux délais d'option en matière d'imposition à la T. V. A.

Puis la commission a procédé à l'audition de M. Jacques Duhamel, Ministre de l'Agriculture.

M. Driant, rapporteur spécial, a tout d'abord posé au ministre une question globale concernant le budget qui, en dehors des crédits de fonctionnement, se divise en trois masses : l'action économique, l'action sociale, les équipements. Ceux-ci sont en réduction sensible, la régression des crédits les concernant étant de 16 p. 100. Il apparaît donc que les investissements productifs ont été sacrifiés.

En réponse, le ministre a souligné que le chiffre de 18 milliards que l'on peut attribuer à l'ensemble des actions du ministère doit être interprété : il couvre des activités qui sont hors du domaine du ministère. Pour 1971, une approche doit être faite par la technique de rationalisation des choix budgétaires sur une partie des objectifs du ministère.

Quant aux options retenues, le budget traduit des orientations essentielles : des dépenses de caractère social sont en grande augmentation : les dépenses du F. A. S. A. S. A. augmentent de 50 p. 100, celles du F. A. R. de 30 p. 100 ; le texte de simplification de l'I. V. D. est paru au *Journal officiel* du 18 novembre.

Pour la première fois dans les crédits du F. O. R. M. A., un crédit d'orientation, de développement des productions apparaît, d'un montant de 220 millions. Il s'agit là d'un élément positif et novateur du budget.

L'accent est mis, en outre, sur la valorisation des produits agricoles ; il y a une augmentation des crédits inscrits pour la conservation de ces produits. Enfin, l'environnement a été lui aussi l'objet d'une priorité : les équipements collectifs et les conditions d'accueil doivent être suffisants. Un effort doit être fait dans le domaine du crédit. Des crédits complémentaires seront attribués pour les équipements, notamment touristiques.

Des mesures seront prises pour que 1970 soit l'année de la protection de la nature.

Telles sont les priorités de ce budget. Mais certains équipements se trouvent stagnants ou déclinants. Les crédits d'équipement de l'enseignement agricole sont en effet en forte diminution, de 50 p. 100, car des établissements existants ne fonctionnent pas à plein, et la pause financière doit s'accompagner d'une réflexion pédagogique ; il faut notamment décroiser l'enseignement agricole, la formation des hommes étant le meilleur élément pour l'avenir.

La politique agricole concerne les prix, le crédit, les structures. Une politique agricole est d'abord une politique de prix correcte. La part de la consommation alimentaire dans les dépenses des ménages est en régression.

Les mesures, en matière de prix, comportent des hausses de prix du lait, de la viande, du beurre. A Bruxelles s'instaurera un débat d'ensemble.

En matière de restrictions de crédit, un problème se pose pour les constructions et les collectivités locales.

Quant aux structures, le problème doit être ramené à des questions précises ; les droits de soulte seront très réduits ; des groupements agricoles fonciers seront aménagés ; par le fermage, il faut répondre aux conditions de durée afin de permettre la rentabilité des investissements ; un équilibre difficile est à trouver.

Le remembrement s'inscrit dans des actions de restructuration et il doit être étudié avec une recherche de rentabilité.

Concernant l'Europe, les principes fondamentaux de la politique agricole doivent être maintenus. Au-delà d'un intérêt matériel, les conclusions prévues doivent aboutir pour des raisons politiques. Le ministre souhaite l'adhésion britannique au Marché commun, l'Europe devant être puissante, cette puissance étant une condition de son indépendance. Quels que soient les efforts et les déceptions, jamais la conviction européenne du ministre ne sera entamée.

M. Duhamel a ensuite répondu à des questions de M. Coudé du Foresto sur les restrictions de crédit opérées notamment par le Crédit agricole en matière d'électrification rurale, d'adductions d'eau ou de remembrement. Le Premier ministre a été alerté sur l'importance prioritaire de ce problème.

M. Dulin a souligné la contradiction qui apparaît entre certaines des mesures prises par le Ministre de l'agriculture et les convictions européennes affirmées par celui-ci ; M. Duhamel a répondu que les mesures prises sont compatibles avec le traité de Rome dès lors qu'elles sont limitées dans le temps.

A M. Armengaud, qui a posé le problème de la préférence communautaire, le ministre a répondu qu'une politique de production devait être doublée d'une politique commerciale.

A M. Descours Desacres, le ministre a précisé que des dispositions législatives de nature à améliorer le régime forestier allaient être proposées dans le projet de loi de finances rectificative.

A M. de Montalembert, M. Pons, secrétaire d'Etat, a indiqué que le Ministre de l'agriculture est parfaitement conscient des dangers qui menacent le gibier ; sur le plan des forêts, un fonds spécial permettra la reconstitution des forêts qui auraient été détruites.

M. Berthoin a questionné le ministre sur l'aviculture. La taxe parafiscale est, d'après le ministre, un moyen de promouvoir le revenu des aviculteurs.

A M. Houdet, frappé par la faiblesse des crédits d'investissement pour l'Institut national de la recherche agronomique (I. N. R. A.), le ministre a répondu qu'une pause pouvait être acceptable, étant donné les réalisations déjà effectuées.

Enfin, le ministre a apporté à M. Edouard Bonnefous des précisions sur le nouvel indice de prix envisagé, d'une part, et sur la politique forestière, d'autre part.

**Vendredi 21 novembre 1969.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a poursuivi l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1970. Elle a adopté des amendements aux articles : 6 *sexies* nouveau (Taxation des boissons) ; 6 *septies* (Réfaction de la taxation des livres), 12 (Remboursement forfaitaire en faveur des exploitations agricoles non assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée. Relèvement des taux et simplification des modalités d'application) ; 12 *bis* nouveau (Assujettissement à la T. V. A. d'associations syndicales autorisées).

Elle a, d'autre part, réservé pour sa prochaine réunion l'examen de l'article 11 (Extension de la taxe sur la valeur ajoutée aux exploitations cinématographiques et séances de télévision) et 11 *bis* nouveau (Timbre de quittance sur les billets d'entrée dans les salles de cinéma).

Tous les autres articles ont été adoptés sans modification.

Au cours de cet examen, sont notamment intervenus dans les différentes discussions : M. Coudé du Foresto, Armengaud, Raybaud, Edouard Bonnefous, Driant, de Montalembert et Descours Desacres.

La commission a également examiné deux amendements présentés par M. Marcel Martin au projet de loi de finances pour 1970.

Après un débat dans lequel sont intervenus, notamment MM. Kistler et Coudé du Foresto, elle a examiné un amendement relatif à l'article 6 *sexies* et un amendement proposant un article 12 *ter* nouveau (Taux de la T. V. A. sur les recettes des parcs publics de stationnement).

La commission a ensuite procédé à l'examen de divers amendements présentés au projet de loi n° 51 (session 1969-1970) portant simplifications fiscales.

Revenant à l'examen de la loi de finances pour 1970 M. Bousch, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur le budget du Logement. Le rapporteur a indiqué que son analyse porterait sur les trois secteurs de la construction, de l'urbanisme et de la

réparation des dommages de guerre. En ce qui concerne cette dernière mission, elle s'achève très lentement à vrai dire. Pour l'urbanisme, la mission du ministère concerne d'abord la promotion de recherches et d'études. Un chapitre nouveau est créé pour l'octroi de subventions aux organismes qui participent à la formation d'urbanismes qualifiés.

En ce qui concerne les institutions une cellule a été constituée au sein de la direction de l'Aménagement foncier et de l'urbanisme nommée « Liaison de la recherche », qui procède au recensement des études en cours et des besoins en matière de recherche.

Concernant les organismes opérationnels, la subvention à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne subit une réduction. Quant aux études d'aménagement foncier et d'urbanisme, elles sont conduites au sein d'organisations d'étude d'aménagement des aires métropolitaines (O. R. E. A. M.) et d'organisations d'étude pour l'aménagement des vallées (O. R. E. A. V.). Il existe actuellement 8 établissements de cette nature.

Les agences d'urbanisme prévues par la loi d'orientation foncière ont déjà donné lieu à des créations à l'initiative des collectivités locales. La politique de rénovation urbaine se heurte à de nombreux obstacles : d'abord à celui du coût des opérations et au caractère traumatisant de celles-ci. L'Etat participe au financement de deux façons : soit par l'octroi d'une subvention, soit par l'octroi de prêts.

Un chapitre est créé pour la décongestion de la région parisienne en usines et en bureaux.

Abordant ensuite le problème de l'édification de grands ensembles et de villes nouvelles, le rapporteur a d'abord donné les chiffres des dotations des différents chapitres afférents. Il a rappelé que les outils juridiques dans ce domaine étaient constitués par les zones d'aménagement concerté et par les zones d'aménagement différé.

Puis, il a indiqué que le budget du Logement ne finance que la création de villes nouvelles, soit au point de vue de l'acquisition des terrains, soit au point de vue de la viabilité primaire. Le financement des opérations foncières des grands ensembles est assuré par les prêts de la Caisse des dépôts et consignations et par les subventions sur le budget des Charges communes.

Le rapporteur a également procédé à une analyse du régime de la nouvelle taxe d'équipement mise à la disposition des collectivités locales.

Abordant ensuite le chapitre du logement, M. Bousch a indiqué que face à une demande sans cesse croissante l'offre de logements se présente d'une manière chaotique. Si la volonté de construire est très forte, les désistements des candidats sont nombreux, faute de moyens de financement. 1967 fut une bonne année pour le nombre des achèvements, mais depuis lors, c'est une récession qui est enregistrée.

Après avoir analysé les dotations intéressant le logement figurant dans le budget qu'il rapporte, M. Bousch a exposé la réforme du Centre scientifique et technique du bâtiment. La mission de cet organisme a été redéfinie. Il cesserait d'être un tuteur pour devenir un assistant technique, notamment pour les petites et moyennes entreprises ainsi que pour l'Etat.

Analysant les études et actions en faveur du logement, le rapporteur a fourni une liste complète de ce qui a été réalisé ou prévu dans ce domaine. Il a ensuite examiné les différentes formes d'aide à la construction. Les crédits de paiement pour les logements des fonctionnaires ont été fortement réduits, ce qui ne permettra pas de satisfaire les besoins, créant ainsi un obstacle à la mobilité des agents de l'Etat.

Après avoir rappelé la situation en matière de primes et de subventions pour le financement des H. L. M., le rapporteur a énuméré les différentes sources de financement de la construction de logements qui se répartissent essentiellement en trois catégories : capitaux publics, capitaux collectés sur décision publique et capitaux privés. Le montant total de ces différentes sources s'élèverait pour 1969 à 34.100 millions de francs, d'après les prévisions.

Il est certain que le secteur de la construction va subir les conséquences des mesures d'encadrement du crédit qui vont restreindre ses possibilités. D'un autre côté, les mesures d'encouragement à l'épargne vont accroître les ressources disponibles. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé d'améliorer le système de l'épargne-logement.

En ce qui concerne l'évolution des coûts à la construction, certaines mesures ont visé à les réduire, d'une part par la diminution du coût du facteur temps, grâce à la déconcentration des décisions et à la suppression du permis de construire dans certains cas, d'autre part par la restauration de l'initiative des constructeurs.

Il y a lieu, enfin, de souligner que la preuve a été apportée qu'il était possible d'améliorer la productivité par trois expériences : marché expérimental de 15.000 logements, politique des modèles, concours des maisons individuelles. Les facteurs de

hausse des coûts de la construction demeurant importants. Il y a d'abord les hausses spontanées, principalement celles dues au prix des terrains, aux salaires, au prix des matériaux et au loyer de l'argent. Il y a, ensuite, les hausses provoquées, notamment l'introduction de la T. V. A. en matière immobilière et les relèvements successifs de ces taux.

Il semble qu'une meilleure utilisation du patrimoine locatif existant permettrait de satisfaire davantage de besoins. C'est dans cette optique que de nouvelles mesures ont été prises en vue d'aboutir à l'unité du marché du logement : révision des loyers taxés, réduction des rentes de situation et rétablissement de la liberté des conventions locatives. D'autre part, une politique d'amélioration de l'habitat ancien a été poursuivie. Ces dispositions permettent au propriétaire d'imposer les travaux au locataire et ce dernier peut également les effectuer après simple notification au propriétaire qui doit alors les rembourser lorsque le locataire quitte les lieux.

Pour améliorer l'information et la mobilité des locataires, la bourse d'échange de logements a été créée il y a quelques années et ses services sont gratuits.

En conclusion, le rapporteur a souligné que la construction de logements continuait à être un secteur peu favorisé par les pouvoirs publics puisque l'objet final du V<sup>e</sup> Plan était de réaliser 480.000 logements par an, alors qu'il en aurait fallu environ 5 à 600.000 et que l'on n'est même pas sûr d'atteindre le chiffre prévu ; des accidents de parcours ont, en effet, perturbé l'exécution du Plan. Cette situation est particulièrement regrettable au moment où la France s'engage dans une aventure industrielle qui suppose d'importantes migrations de population. Or celles-ci ne sont possibles que si l'infrastructure en logements est suffisante.

L'examen du budget du logement a donné lieu à un débat dans lequel sont notamment intervenus MM. Descours Desacres, Driant, Armengaud et Laucournet, au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan. Le rapport de M. Bousch a été adopté.

M. Descours Desacres, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur les Comptes spéciaux du Trésor. Le rapporteur a indiqué que, dans l'ensemble, il y a une reconduction des dotations des comptes et, par conséquent, peu de nouveauté.

Un compte est créé pour l'aménagement du Rhin en aval de Strasbourg, en coopération avec l'Allemagne.

Le rapporteur a apporté des précisions sur les liaisons entre les Comptes spéciaux du Trésor et la politique économique et financière générale, sur les relations avec les Etats étrangers

et le Fonds monétaire international. Les mesures de blocage ont naturellement des répercussions sur les opérations financées par les comptes.

Le rapporteur a procédé à une analyse des divers comptes. Le Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés fait l'objet d'une modification qui répond, partiellement, au vœu de la commission. Cependant, il y a lieu de souligner qu'une partie importante des sommes affectées retourne au budget de l'Etat.

En ce qui concerne le Fonds spécial d'investissement routier, le rapporteur a donné une analyse des opérations en cours.

M. Descours Desacres a indiqué le montant des dotations en capital à diverses entreprises, notamment à la Régie Renault. Il a regretté qu'on ne puisse encore disposer du compte de gestion du Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme pour 1968.

M. Bousch est intervenu sur le compte d'avances à divers organismes de caractère social pour souligner les problèmes financiers qui se posent dans ce domaine.

Le rapporteur a regretté l'importance des reports de crédits, usage qui se perpétue depuis longtemps. Le rapport de M. Descours Desacres a été adopté.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,  
SUFFRAGE UNIVERSEL,  
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

**Mercredi 19 novembre 1969.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a procédé à l'examen pour avis du projet de loi de finances pour 1970 (crédits du Ministère de la Justice). Elle a entendu M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

M. René Pleven a présenté les crédits de son ministère et exposé tout d'abord les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'exécution du budget de 1969 ; alors qu'il était en progression de 7,4 p. 100 sur le précédent, il a été fortement entamé par les mesures d'économie décidées dans le courant de l'année et s'est réduit finalement à n'être qu'un simple budget de reconduction.

Le projet de budget pour 1970 traduisait initialement l'incidence des mesures résultant du décret du 27 mai 1969 et tendant à poursuivre les actions entreprises pour développer les moyens des services et renforcer les équipements des administrations pénitentiaires et de l'éducation surveillée. Il s'est trouvé remis

en cause par les directives récentes d'équilibre budgétaire. Des plafonds ont été fixés tant pour les dépenses ordinaires que pour les investissements ; mais une certaine marge de liberté était laissée à l'intérieur de cette enveloppe. Un choix s'ouvrait quant à l'option à prendre. Le ministre s'est prononcé résolument en faveur d'une amélioration des conditions de fonctionnement de son département et par là d'un renforcement des mesures nouvelles en ce chapitre, la contrepartie étant malheureusement la réduction très regrettable des crédits d'investissement. Le montant total du budget de fonctionnement s'élèvera à 940 millions de francs, soit 11,28 p. 100 de plus par rapport à 1969. Par contre, le montant des autorisations de programme excède à peine 25 millions de francs. En 1970, les crédits de la Chancellerie ne représenteront toujours que 0,77 p. 100 des dépenses civiles et militaires de l'Etat, ce qui est apparu aux yeux du ministre comme notoirement insuffisant pour assurer à notre pays une justice moderne.

Avant d'aborder les questions posées par les membres de la commission, le Garde des Sceaux a exposé les conséquences des principales mesures nouvelles : création d'emplois supplémentaires d'agent des greffes de tous grades, recrutement des magistrats, renforcement des effectifs des personnels de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée ; les crédits nouveaux en matière d'investissement devraient permettre la poursuite de la modernisation des cours d'appel et l'amélioration de quelques maisons centrales. Une dotation en faveur de la recherche a enfin été prévue afin de favoriser les études sur la lutte contre la criminalité et d'introduire l'informatique en matière de documentation et de jurisprudence.

Le Garde des Sceaux a partagé les inquiétudes de M. Molle quant au malaise traversé actuellement par la magistrature et devant l'insuffisance des moyens de travail mis à la disposition des magistrats. La fonctionnarisation des greffes n'a pu résoudre les problèmes posés par la crise du recrutement. En tout état de cause, la recherche d'une meilleure utilisation des magistrats doit conduire, d'une part, à dégager ceux-ci de tâches administratives excessives, d'autre part, à faire un plus large appel au juge unique.

A M. Jozeau-Marigné qui exposait la situation délicate des juges d'instance dont le rôle est très important depuis les récentes réformes sur la protection des mineurs et également les disparités géographiques dans la masse des affaires qui leur sont soumises, M. Pleven a réaffirmé le principe du maintien des tribunaux d'instance. Ce principe ne serait pas cependant incompatible avec une délégation faite à un juge du tribunal de grande instance.

Il a, d'autre part, à la demande de M. Molle, fait l'inventaire des améliorations qui ont été apportées par les décrets du 27 mai 1969.

M. Marcilhacy a fait observer que l'opinion publique semblait insuffisamment consciente de la défectuosité du fonctionnement de la justice ; il a souhaité par ailleurs que le recrutement latéral ne se fasse pas au détriment de la qualité.

En ce qui concerne l'organisation judiciaire, M. Molle a demandé au Garde des Sceaux où en était l'installation des tribunaux dans les nouveaux départements de la région parisienne. Le ministre a retracé le calendrier de la mise en œuvre des diverses juridictions prévues. Il a exprimé son accord avec M. Mailhe sur l'opportunité qu'il y aurait à confier un plus grand nombre d'affaires à un juge unique, laissant à la collégialité le soin de connaître des questions les plus délicates.

M. Molle a interrogé le ministre sur la réforme des greffes décidée en 1965. Le ministre a rappelé que l'indemnisation compensatrice devait être fixée par un décret collectif, conformément à une évaluation faite par une commission régionale. Depuis 1965, sept textes sont déjà intervenus, deux vont l'être, 631 officiers ministériels auront donc été indemnisés.

En réponse à M. Champeix, le Garde des Sceaux a annoncé que le Conseil d'Etat examinait le projet de loi relatif à la réforme pénale, et notamment la détention préventive. Celle-ci prendra désormais le nom de détention provisoire. La surcharge des cabinets d'instruction et les possibilités trop réduites de ceux-ci sont responsables du nombre trop élevé de détenus préventifs. Le projet de loi prévoira des procédures permettant de laisser le prévenu en liberté tout en instituant un contrôle efficace de ses agissements. Le bénéfice du cautionnement devrait être ouvert aux familles les plus modestes. Enfin, une indemnisation devrait être prévue au profit des détenus pour lesquels aurait été prononcé un acquittement ou un non-lieu. La réduction de la garde à vue, la suppression de la relégation remplacée par un système de tutelle pénale, complètent les réformes envisagées.

A une question de M. Bruyneel relative à l'étude éventuelle d'une réforme du régime de l'interdiction de séjour, le ministre a répondu qu'il ne saurait en être encore question pour l'instant. Il a exposé en outre que si les émissions importantes de chèque sans provision posaient un problème grave, il convenait d'étudier avec soin les mesures qui devaient être prises.

S'agissant du projet de fusion des professions judiciaires et en réponse à M. De Montigny, M. Pleven a indiqué à la commission que, loin d'être abandonnée, cette réforme fait actuelle-

ment à la Chancellerie l'objet d'études constantes et approfondies. Il a réaffirmé qu'il était utile de scinder la réforme en deux phases distinctes et de laisser de côté, dans un premier temps, le problème de la postulation devant la cour d'appel. Une autre question nécessite des études complémentaires : celle de l'intégration des conseils juridiques et des sociétés fiduciaires. De toute façon, a conclu le ministre, la mise en application de cette réforme devra s'accompagner de la refonte de notre procédure civile.

M. Pleven a ensuite donné à la commission des précisions sur les problèmes qui se posent actuellement à l'administration pénitentiaire. Il a indiqué que dans le cadre du plan pluri-annuel de renforcement des effectifs de surveillance, 213 postes seront créés en 1970 et affectés dans les prisons suivant les vacances constatées.

Enfin, le ministre a abordé, à la demande de M. Geoffroy, la question d'une réforme du régime du divorce. Le divorce par consentement mutuel ne manquera pas, a-t-il souligné, d'avoir des conséquences sur l'institution du mariage. La proposition actuellement en instance devant la Commission des Lois du Sénat doit donc être étudiée avec soin.

Les problèmes de l'éducation surveillée ont également été abordés. Le budget pour 1970 ne prévoit pas de créations d'emploi suffisantes pour permettre la construction et même l'animation de centres. Le Garde des Sceaux s'en est montré très préoccupé, particulièrement en ce qui concerne la formation des éducateurs.

Après les indications fournies par le ministre, la commission a procédé à l'examen des crédits du Ministère de la Justice. M. Molle, rapporteur pour avis, a souligné le peu d'importance des mesures nouvelles tant dans le budget de fonctionnement que dans celui de l'équipement. Il en a détaillé le contenu. Après en avoir largement débattu et devant l'insuffisance de ces crédits face aux problèmes actuels de la justice, la commission a estimé qu'elle ne pouvait pas donner un avis favorable à son adoption.

Elle a enfin procédé à un échange de vues sur le projet de loi (n° 51, session 1969-1970) portant simplifications fiscales. M. Molle en a expliqué les grandes lignes : dans un but de simplification, le Ministre des finances propose de fusionner les formalités de l'enregistrement et de la publicité foncière pour les actes publiés au fichier immobilier.

Si l'article premier du texte règle le problème du rejet des formalités, il laisse de côté celui du refus. M. Molle propose sur ce point un amendement tendant à prévoir que le versement des droits suspend, dans cette hypothèse, le cours des pénalités.

L'article 3 du projet prévoit la suppression du droit de soulte en cas de partage. Mais le bénéfice de cette exonération reste restreint aux héritiers ou légataires en ligne directe, leur conjoint ou leurs ayants droit à titre universel ; un amendement proposé par M. Molle en prévoit l'extension aux descendants des membres originaires de l'indivision.

M. Jozeau-Marigné a en outre suggéré de supprimer l'article 9 du texte fixant un minimum de perception des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière.

La commission a adopté ces divers amendements.